

**PROJET**

DE

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

POUR L'EXERCICE 1849.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

### EFFECTIF DE L'ARMÉE.

	HOMMES.	CHEVAUX.
Le Budget du Ministère de la Guerre, tel qu'il a été voté par la Législature pour l'exercice de 1848, comportait un effectif général de . . . . .	33,355	7,795
Pour l'exercice de 1849, le Budget est établi sur une force moyenne de . . . . .	32,378	7,371
Différence en moins pour 1849. . . . .	977	424

qui se répartit, savoir :

63 officiers et employés civils;  
914 sous-officiers, soldats et gens de service;  
424 chevaux d'officiers.

Cette réduction, opérée uniquement dans le but d'introduire une notable économie dans le Budget des dépenses, porte sur les points suivants :

#### 1° OFFICIERS ET EMPLOYÉS CIVILS.

<i>Administration centrale.</i> — Suppression d'un secrétaire-général, de 2 sous-chefs de bureau et de 4 employés. . . . .	7
<i>État-major général.</i> — Suppression de 1 lieutenant-général de la section d'activité et de 1 lieutenant-général de la section de réserve . . . .	2
<i>État-major des provinces.</i> — Suppression de 4 commandants de province . . . . .	4
<i>État-major des places.</i> — Suppression de 1 commandant de place de 1 <sup>re</sup> classe, 2 commandants de place de 2 <sup>e</sup> classe, 2 commandants de place de 3 <sup>e</sup> classe et 1 capitaine-adjutant de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6
<i>Service de santé et administration des hôpitaux.</i> — Suppression de 1 médecin de garnison et de 4 sous-directeurs d'hôpitaux . . . . .	5
<i>Infanterie.</i> — Réduction d'un tiers du cadre de réserve, soit 21 capitaines et lieutenants . . . . .	21
A REPORTER. . . . .	45

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . .	45
<i>Artillerie.</i> — Suppression du cadre de la compagnie d'artificiers sédentaires et de 2 officiers momentanément au-dessus du complet . . . . .		6
<i>Disponibilité, non-activité et réforme.</i> — Suppression de 1 lieutenant-général en disponibilité, de 2 généraux-majors, 1 lieutenant-colonel et 8 officiers en non-activité de service. . . . .		12
		<hr/> 63 <hr/>

## 2° SOUS-OFFICIERS, SOLDATS ET GENS DE SERVICE.

<i>Administration centrale.</i> — Suppression de 3 messagers. . . . .	3
<i>État-major des places.</i> — Suppression de 10 portiers-consignes . . . . .	10
<i>Service de santé et administration des hôpitaux.</i> — Suppression de 6 employés subalternes et de 9 infirmiers . . . . .	15
<i>Infanterie.</i> — Suppression de 3 soldats par compagnie.	

Il en résultera que la compagnie aura une force moyenne, savoir :

Le régiment d'élite et le régiment de chasseurs-carabiniers, de	65	sous-officiers et soldats,
Les 12 régiments de ligne, les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chasseurs à pied . . . . .	} 55	— —

Cet effectif se répartit comme suit :

Chaque compagnie aura 42 sous-officiers et soldats pendant la période d'hiver (190 jours) et 59 pendant la période d'été (175 jours).

Les compagnies du régiment d'élite et du régiment de chasseurs-carabiniers conserveront, en tout temps, 10 hommes de plus.

Les régiments envoyés à Beverloo auront 100 hommes par compagnie pendant la période du campement, calculée à 40 jours.

La diminution de ce chef sera de. . . . .	864
<i>Artillerie.</i> — Suppression de 22 sous-officiers et soldats formant le cadre de la compagnie d'artificiers sédentaires . . . . .	22
	<hr/> 914 <hr/>

## 5° CHEVAUX DES OFFICIERS.

*État-major général.* — Suppression des 8 chevaux qu'avaient les 2 lieutenants-généraux compris en moins au Budget.

Suppression des 2 chevaux d'un lieutenant-général de la section de réserve, et réduction d'un cheval par officier-supérieur d'état-major, en service sédentaire . . . . .	18
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

<i>État-major des provinces.</i> — Réduction de 8 chevaux résultant de la suppression de quatre commandants de province, et suppression des 9 chevaux des aides-de-camp des commandants de province . . . . .	17
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

A REPORTER. . . . . 35

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . .	35
<i>État-major des places.</i> — Réduction d'un cheval, par suite de la suppression d'un commandant de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .		1
<i>Service de l'intendance.</i> — Réduction d'un cheval à l'intendant en chef.		1
<i>Service de santé.</i> — Réduction d'un cheval à l'inspecteur-général. . . . .		1
<i>Infanterie.</i> — Réduction d'un cheval à chaque lieutenant-colonel et major. . . . .		65
<i>Cavalerie.</i> — Réduction d'un cheval à chaque lieutenant-colonel, lieutenant et sous-lieutenant . . . . .		166
<i>Artillerie.</i> — Réduction d'un cheval à chaque officier-supérieur de l'état-major de l'arme, et à chaque lieutenant et sous-lieutenant des batteries montées . . . . .		63
<i>Génie.</i> — Réduction d'un cheval à chaque officier supérieur de l'état-major de l'arme, et suppression des chevaux des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de l'état-major du génie . . . . .		55
<i>Disponibilité, non-activité et réforme.</i> — Suppression des chevaux des officiers-généraux et supérieurs en disponibilité . . . . .		9
<i>Gendarmerie.</i> — Réduction d'un cheval aux lieutenants et aux sous-lieutenants . . . . .		28
		<hr/> 424 <hr/>

## RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au trésor pendant l'année 1849, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à la somme de . . . . fr. 242,200 »

## SAVOIR :

Pension des élèves de l'école militaire. . . . .	54,200 »
Remboursement des avances faites à quelques villes pour construction d'écuries . . . . .	16,000 »
Vente de chevaux de réforme et de matériel hors de service.	30,000 »
Loyer des herbages des fortifications et pêche des fossés . . . . .	116,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie . . . . .	25,000 »
Remboursements divers . . . . .	1,000 »
	<hr/> Fr. 242,200 » <hr/>

Indépendamment de ces recettes, que l'on peut déterminer, l'Administration de la Guerre donne encore lieu à d'autres produits, tels que les droits proportionnels d'enregistrement sur toutes les fournitures d'habillement, de pain, de vivres, de fourrages, de chevaux de remonte, de chauffage, etc., produits que

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'on peut évaluer à 100,000 francs au moins; elle emploie les chemins de fer pour le transport des troupes et celui du matériel, des approvisionnements, etc., etc., d'où il résulte une autre recette pour l'administration des chemins de fer, qui dépasse, en moyenne, 100,000 francs par an.

Le Département de la Guerre a employé tous les moyens dont il dispose pour augmenter, autant que possible, les revenus du trésor. A cet effet, il a fait exécuter, sur une grande échelle, des plantations de haute futaie et de bois taillis dans les terrains qui environnent le camp de Beverloo et dans les ouvrages de fortification de nos principales forteresses; plantations qui seront d'un grand rapport pour l'État, lorsqu'elles auront atteint leur maturité. Pour entretenir ces plantations et les multiplier, il a été créé des pépinières dans les terrains les plus favorables du camp et des fortifications.

## DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1849, s'élèvent à la somme totale de 27,280,000 francs, savoir :

Dépenses imputables sur les ressources ordinaires et permanentes . . . . .	25,039,443 80
----------------------------------------------------------------------------	---------------

Dépenses imputables sur les ressources extraordinaires et temporaires. . . . .	409,556 20
--------------------------------------------------------------------------------	------------

Dépenses pour l'entretien du corps de la gendarmerie . . . . .	1,831,000 »
----------------------------------------------------------------	-------------

Somme égale. . . . . fr.	27,280,000 »
--------------------------	--------------

La loi du 1 <sup>er</sup> janvier 1848, n° 6, portant fixation du Budget des dépenses de l'exercice 1848, allouait un crédit général de	28,690,000 »
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Diminution pour 1849. . . . . fr.	1,410,000 »
-----------------------------------	-------------

Pour faire apprécier cette diminution, il convient de rappeler que le Budget pour l'exercice 1847, fut voté à la somme de . . . . .	29,405,100 »
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

et que le Budget pour 1848 avait été présenté à la somme de.	28,994,000 »
--------------------------------------------------------------	--------------

mais que le Ministre, lors de la discussion, proposa, par amendement, une réduction de. . . . .	304,000 »
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

d'où il résulte que le Budget de 1848 fut voté à la somme de . . . . . fr.	28,690,000 »
----------------------------------------------------------------------------	--------------

Il était d'autant plus difficile d'atteindre le chiffre indiqué ci-dessus de . . . . .	27,280,000 »
----------------------------------------------------------------------------------------	--------------

que la diminution consentie sur le Budget de 1848, doit se joindre à celle qui est portée au Budget de 1849, ce qui donne une économie réelle de . . . . .	1,714,000 »
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un semblable résultat, après les réductions déjà consenties sur les exercices antérieurs, atteste la persévérance des efforts du Ministre de la Guerre pour introduire toutes les économies possibles dans l'organisation de la force militaire du pays.

Les diminutions qui ont conduit à ce résultat, sont présentées ci-après, d'une manière succincte et par nature de dépenses.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des employés civils.*

La diminution est de 13,700 francs.

Elle provient de la suppression du secrétaire-général, de 2 sous-chefs de bureau, de 4 employés et de 3 messagers ; elle sera de 20,000 francs, lors de l'extinction des traitements accordés aux employés mis en non-activité de service.

ART. 3. — *Supplément aux officiers et aux sous-officiers.*

La réduction est de 3,000 francs.

Cette allocation sera entièrement supprimée pour les officiers, lorsque ceux qui sont actuellement employés au Département de la Guerre et qui jouissent de l'indemnité, recevront une autre destination ou obtiendront de l'avancement.

ART. 5. — *Dépôt de la guerre.*

La diminution de 8,000 francs provient d'une réduction de 3,000 francs sur les frais des reconnaissances militaires et sur les dépenses de la bibliothèque, ainsi que d'une diminution de 5,000 francs sur la somme demandée en 1848 pour la réduction des plans parcellaires du cadastre et la confection de la carte topographique du pays.

## CHAPITRE II.

## ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *État-major général.*

La réduction est de fr. 48,204 80 c<sup>s</sup>.

Elle provient :

1<sup>o</sup> De la suppression de 1 lieutenant-général de la section d'activité et de 1 lieutenant-général de la section de réserve, dont les emplois resteront vacants jusqu'à disposition ultérieure ;

2<sup>o</sup> D'emplois éventuellement vacants au corps d'état-major ;

3<sup>o</sup> D'une réduction du nombre des chevaux auxquels les officiers auront droit, et d'une diminution de 15 centimes par jour et par cheval sur l'indemnité représentative de fourrages ;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

4° D'une réduction de l'allocation pour frais de bureau aux généraux de brigade, qui commanderont en même temps une province, ainsi qu'il est expliqué en détail dans la colonne d'observations des développements.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

La diminution est de 69,308 francs.

Elle provient :

- 1° De la suppression de 4 commandants de province ;  
 Id. 1 commandant de place de 1<sup>re</sup> classe ;  
 Id. 2 id. 2<sup>e</sup> id.  
 Id. 2 id. 3<sup>e</sup> id.  
 Id. 1 adjudant de place de 1<sup>re</sup> classe ;  
 Id. 10 portiers-consignes ;

2° D'une réduction de 500 francs sur l'allocation accordée pour les aumôniers militaires ;

3° De la suppression des chevaux de 4 commandants de province, de 9 aides-de-camp de commandant de province et de 1 commandant de place de 1<sup>re</sup> classe ;

4° D'une réduction dans les frais de bureau alloués à quelques commandants de place.

ART. 8. — *Intendance militaire.*

L'augmentation réelle est de fr. 1,693 50 c<sup>s</sup>.

L'indemnité représentative de fourrages a été réduite de la valeur d'une ration de cheval ; mais on a porté une augmentation de fr. 2,168 50 c<sup>s</sup> pour traitement de l'intendant en chef, dont l'emploi est vacant depuis plusieurs années.

## CHAPITRE III.

## SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Service de santé et des hôpitaux.*

La réduction est de fr. 16,761 90 c<sup>s</sup>.

Elle provient :

- 1° De la suppression de 1 médecin de garnison dont l'emploi restera vacant ;  
 2° De la suppression de 4 sous-directeurs d'hôpitaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe ;  
 Id. 6 employés subalternes de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe ;  
 Id. 9 infirmiers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe ;  
 3° De la réduction d'un cheval à l'inspecteur général.

ART. 10. — *Entretien des malades.*

La diminution de 48,550 francs, est le résultat d'une réduction de 10 centimes dans le prix de la journée de malade en traitement, porté à 95 centimes au lieu de fr. 1 05 c<sup>s</sup>, qui était alloué au Budget de 1848.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Matériel des hôpitaux.*

La diminution pour achat de médicaments, linge à pansement, est évaluée à 6,000 francs.

## CHAPITRE IV.

## SOLDE DES TROUPES.

Des changements importants ont été introduits dans le libellé des sommes demandées pour ce chapitre; ils ont pour but de procurer une économie notable, sans toucher directement à la solde ni au pain.

Le Ministre de la Guerre a cru pouvoir :

1° Réduire à 10 francs l'allocation pour première mise à laquelle ont droit actuellement, d'une part, les miliciens et les volontaires qui contractent un engagement de 6 ans, et d'une autre, les militaires au-dessous du grade de sous-officier qui se rengagent.

Depuis deux ans, cette allocation était fixée à 30 francs pour les troupes à pied, et à 40 francs pour les troupes à cheval.

En prenant quelques mesures qui rendront moins coûteux l'habillement à distribuer aux hommes au moment de leur incorporation, le Ministre de la Guerre a pensé qu'au moyen d'une première mise de 10 francs; de l'allocation journalière pour la masse d'habillement, et des retenues qui s'exercent, aux termes des règlements en vigueur, sur la solde des hommes. ceux-ci seront à même de se libérer des dettes qu'ils contractent envers leur masse au moment de leur incorporation;

2° Supprimer les sommes portées aux Budgets des exercices antérieurs pour vivres de campagne à distribuer aux troupes campées.

L'intention du Département de la Guerre est d'établir une manutention militaire au camp de Beverloo, et de faire vivre les troupes au camp, moyennant leur solde entière et l'allocation du pain, comme cela a lieu en garnison.

Cette mesure présente une économie réelle d'environ 100,000 francs.

Toutefois, en permettant la suppression complète de l'article *Vivres de campagne*, elle occasionne une augmentation de dépense aux articles *Solde* et *Pain* : car les sous-officiers et soldats recevant les vivres de campagne, subissaient sur la solde une diminution de 21 centimes qui viendra à cesser, et il sera nécessaire de leur accorder, dans cette position, la ration de pain évaluée à 16 centimes, à laquelle ils n'avaient droit qu'en garnison.

Les officiers campés recevront, à l'avenir, en remplacement de chaque ration de vivres de campagne, une indemnité de 40 centimes qui figure aux articles *Solde*.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

La diminution est de fr. 277,616 50 c.

Elle provient :

1° De la réduction d'un tiers des officiers de la section de réserve;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° De la réduction à 10 francs de l'allocation pour première mise, allouée aux volontaires et miliciens au moment de leur incorporation ;

3° De la réduction de l'effectif des soldats, à raison de trois par compagnie, et de l'expiration de l'année bissextile ;

4° De la réduction de l'indemnité représentative pour fourrages, portant sur la suppression de 65 chevaux des lieutenants-colonels et majors, qui n'en auront plus qu'un.

Le détail des réductions se trouve, du reste, expliqué dans la colonne d'observations des développements.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

La diminution de fr. 30,065 80 c<sup>s</sup> est le résultat :

1° De la réduction à 10 francs de l'allocation pour première mise, et de l'expiration de l'année bissextile ;

2° De la suppression des primes de rengagement.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

La diminution est de fr. 24,637 84 c<sup>s</sup>.

Elle provient :

1° De la suppression du cadre des officiers, sous-officiers et brigadiers de la compagnie d'artificiers sédentaires ;

2° De l'extinction des officiers qui se trouvaient momentanément au-dessus du complet ;

3° De la réduction à 10 francs de l'allocation pour première mise et de l'expiration de l'année bissextile ;

4° De la réduction de l'indemnité représentative de fourrages, au moyen de la suppression de 14 chevaux d'officiers supérieurs de l'état-major de l'arme ;

5° De la suppression des primes de rengagement ;

6° D'une diminution dans l'allocation pour casernement et logement avec nourriture.

Le détail des réductions se trouve, du reste, expliqué dans la colonne d'observations des développements.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

La réduction est de fr. 28,751 40 c<sup>s</sup>.

Elle provient :

1° De la réduction à 10 francs de l'allocation pour première mise et de l'expiration de l'année bissextile ;

2° De la réduction de l'indemnité représentative de fourrages, au moyen de la

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

suppression de 55 chevaux, un seul cheval étant laissé à chaque officier supérieur et les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de l'état-major de l'arme n'en ayant plus;

3<sup>o</sup> D'une réduction dans le nombre de journées pendant lesquelles les troupes du génie se trouveront avec logement et nourriture.

Le détail des réductions se trouve, du reste, expliqué dans la colonne d'observations des développements.

## CHAPITRE V.

## ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 16. — *État-major, corps enseignant et solde des élèves.*

La diminution de fr. 25 67 c<sup>s</sup>, est le résultat de changements faits dans les dépenses et de l'expiration de l'année bissextile.

ART. 17. — *Dépenses d'administration.*

La réduction de fr. 79 93 c<sup>s</sup> a été faite pour arrondir le chiffre demandé pour l'école militaire.

## CHAPITRE VI.

## ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 18. — *Traitement du personnel des établissements.*

Cet article a été établi pour satisfaire au vœu de la loi sur la comptabilité, qui exige que les crédits concernant le personnel, soient toujours distincts de ceux qui ont rapport au matériel. La somme qui le compose a été distraite de l'article suivant, *Matériel.*

ART. 19. — *Matériel.*

Cet article présente une réduction réelle de 4,000 francs.

Une somme de 20,000 francs a été distraite provisoirement du 5<sup>e</sup> littéra de cet article, ainsi qu'il est expliqué dans les développements. pour former un littéra de pareille somme destinée à l'achat successif de cuirasses, dont le renouvellement est devenu indispensable; celles qui sont actuellement en usage datent de 1831 et ont fini leur terme de durée.

## CHAPITRE VII.

## MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 20.

Pour se conformer aux dispositions de la loi sur la comptabilité, on a transféré sur cet article, comme faisant partie du matériel, le loyer des bâtiments occupés par les hôpitaux militaires et autres, ainsi que le loyer des champs de manœuvre.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tout en tenant compte de ce transfert, cet article a été diminué de 128.300 francs, réduction qui porte pour 100,000 francs, sur la continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest, et pour le restant, sur l'entretien ordinaire des bâtiments, fortifications et ouvrages mixtes, sur les frais de chauffage, d'éclairage et sur le levé des plans.

Ces réductions sont expliquées en détail dans la colonne d'observations des développements.

L'entretien des terrassements sera fait désormais, en grande partie, par les troupes elle-mêmes.

## CHAPITRE VIII.

## PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 21. — *Pain.*

La réduction de fr. 142,117 02 c<sup>s</sup> provient :

1<sup>o</sup> De ce que la ration de pain a été portée à 16 centimes, tandis qu'au Budget de 1848, l'allocation est à raison de 17 centimes;

2<sup>o</sup> D'une réduction de 864 soldats d'infanterie et de l'expiration de l'année bissextile.

La diminution aurait été beaucoup plus considérable, si l'on n'avait pas supprimé entièrement l'allocation pour vivres de campagne. Par suite de cette suppression, les hommes qui percevaient cette dernière allocation, doivent continuer à recevoir, au camp, la ration de pain.

## VIVRES DE CAMPAGNE.

Cette prestation, qui figurait au Budget de 1848 pour une allocation de fr. 278,624 62 c<sup>s</sup>, se trouve entièrement supprimée au Budget de 1849.

La ration pour officiers, comprise audit Budget à 43 centimes, a été remplacée à l'article *Solde*, par une indemnité représentative de 40 centimes.

Le prix de revient de la ration pour sous-officiers et soldats, était évalué à 46 centimes; mais, en même temps, les hommes subissaient une diminution de 21 centimes sur la solde, et ne recevaient pas le pain évalué à 16 centimes.

En comparant ces chiffres au prix de revient de la ration de vivres de campagne, on remarquera que l'économie qui résulte de cette suppression, peut s'évaluer à 9 centimes par jour pour chaque sous-officier et soldat campé.

ART. 22. — *Fourrages en nature.*

La diminution s'élève à fr. 157,888 40 c<sup>s</sup>.

Elle provient :

1<sup>o</sup> De la suppression de 215 chevaux d'officiers, conséquence de la réduction d'un cheval, faite aux lieutenants-colonels des 7 régiments de cavalerie et des 4 régiments d'artillerie, ainsi qu'aux lieutenants et sous-lieutenants de cavalerie et des 15 batteries montées de l'artillerie;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2<sup>o</sup> De ce que la ration de fourrages a été portée au prix normal de fr. 1 25 c<sup>s</sup> la ration forte, et de fr. 1 10 c<sup>s</sup> la ration légère, tout faisant présumer que l'élevation des prix de 1847 et 1848 ne se reproduira pas en 1849.

ART. 23. — *Casernement des hommes.*

La réduction de fr. 36.430 82 c<sup>s</sup> provient :

1<sup>o</sup> De la réduction de l'effectif des soldats d'infanterie ;

2<sup>o</sup> De l'expiration de l'année bissextile ;

3<sup>o</sup> De ce que les miliciens de la classe à incorporer recevront leur instruction au camp de Beverloo, où ils seront couchés sur des literies appartenant à l'État, dont l'entretien n'est calculé qu'à raison de deux centimes par homme et par jour.

ART. 24. — *Renouvellement de la buffleterie.*

La diminution de 2,084 francs, porte sur des objets dont on prolongera le terme de durée.

ART. 25. — *Frais de route et de séjour des officiers.*

Le chiffre est le même que celui qui a été alloué pour 1848.

ART. 26. — *Transports généraux.*

Le chiffre est le même que celui qui a été alloué au Budget de 1848. La plus grande partie de ces transports s'effectue par les chemins de fer.

ART. 27. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

La diminution est de 2,000 francs, et provient de ce que l'occupation des corps-de-garde sera restreinte en 1849.

ART. 28. — *Remonte.*

La remonte ordinaire, calculée sur  $\frac{1}{9}$  de l'effectif des chevaux de troupes, consiste en 486 chevaux de selle et 74 chevaux de trait.

Cependant, en présence de la remonte extraordinaire faite en 1848, le Ministre de la Guerre croit pouvoir restreindre les achats de chevaux à faire en 1849, en les limitant à 120 chevaux de selle indigènes.

Ces achats sont indispensables pour conserver à la cavalerie et à l'artillerie à cheval un effectif convenable; ils procureront aux éleveurs, ainsi qu'aux cultivateurs, un écoulement de leurs produits.

Par suite des explications qui précèdent, cet article figure (pour l'exercice 1849 seulement) avec une réduction de 302,680 francs.

Il est bien entendu que les motifs qui ont permis de faire cette réduction ne pourront prévaloir pour les années subséquentes, la réduction ne pouvant être consentie que pour l'exercice 1849.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE IX.

## TRAITEMENTS DIVERS , HONORAIRES ET PENSIONS TEMPORAIRES.

ART. 29. — *Traitements , etc.*

La réduction est de fr. 26,961 71 c<sup>s</sup>.

Elle provient :

- 1<sup>o</sup> De la mise à la pension d'un lieutenant-général en disponibilité ; du décès d'un colonel de cavalerie en disponibilité ; de la mise à la pension d'un général-major et d'un lieutenant-colonel en non-activité de service , et finalement , de 8 officiers subalternes qui ont reçu d'autres destinations ;
- 2<sup>o</sup> D'une réduction dans l'allocation représentative de fourrages , par suite de laquelle le chiffre porté au Budget de 1848 est diminué de 9 chevaux ;
- 3<sup>o</sup> D'extinctions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement ;
- 4<sup>o</sup> De la suppression de l'emploi de garde-magasin de 2<sup>e</sup> classe.

ART. 30. — *Frais de représentation.*

Le chiffre est le même que celui qui a été alloué pour 1848.

## CHAPITRE X.

## PENSIONS CIVILES ET SECOURS.

ART. 31. — Malgré deux augmentations de dépenses que l'on a été dans la nécessité de porter à cet article , son résultat figure néanmoins avec une diminution de fr. 3,442 59 c<sup>s</sup>.

La première augmentation est de 7,000 francs pour pensions civiles.

Elle provient de la mise à la pension du secrétaire-général et de deux chefs de bureau.

Ce paragraphe est augmenté de 7,000 francs ; mais l'on aura remarqué au chapitre premier , que le traitement des employés civils est réduit de 13,700 francs , et qu'il subira une nouvelle réduction lors de l'extinction du traitement des employés placés en non-activité de service.

La seconde augmentation est de 5,000 francs pour *secours à d'anciens militaires , à des veuves et enfants mineurs , et à d'anciens employés du Département de la Guerre*. Le nombre de malheureux à secourir , au moyen de la somme de 10,000 francs allouée jusqu'à ce jour , est devenu tellement considérable , qu'il est tout à fait impossible que l'allocation puisse suffire pour allouer , même les plus légers secours , à toutes les personnes qui justifient de leurs droits à la participation.

Le Ministre de la Guerre a cru que le moment était venu de solliciter cette augmentation de 5,000 francs , en même temps qu'il pouvait consentir à une réduction de 14,330 francs sur la somme allouée à cet article pour secours aux réfugiés politiques.

Cette dernière somme est retranchée du crédit demandé pour 1849 , parce que le chiffre des réfugiés est considérablement réduit , par suite de la demande

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

faite, en 1848, par le plus grand nombre, de rentrer dans leurs foyers, moyennant l'obtention d'un subside équivalant à six mois de secours, pour les mettre à même de subvenir aux frais de voyage, demande qui leur a été accordée.

## CHAPITRE XI.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 32. — *Dépenses imprévues et non libellées au Budget.*

L'augmentation de fr. 2,151 80 c<sup>s</sup> a été faite pour arrondir le chiffre du Budget.

## CHAPITRE XII.

## GENDARMERIE.

ART. 33. — *Traitement et solde.*

La diminution de fr. 33,439 52 c<sup>s</sup> est le résultat :

1<sup>o</sup> D'une réduction de l'effectif, par la suppression de 28 chevaux de lieutenants et sous-lieutenants ;

2<sup>o</sup> D'une réduction de 5 centimes par cheval et par jour, sur l'allocation demandée pour les fourrages, conséquence de la supposition que les prix de revient seront moins élevés en 1849 qu'en 1848 ;

3<sup>o</sup> De l'expiration de l'année bissextile.



PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de *vingt-sept millions deux cent quatre-vingt mille francs* (27,280,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 16 octobre 1848.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

## PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	247,300 »
2	— des employés civils . . . . .	140,000 »	6,500 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	4,000 »	10,000 »	
4	Matériel . . . . .	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre . . . . .	16,000 »	10,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	675,000 »	»	1,087,529 70
7	— de l'état-major des provinces et des places . . . . .	271,629 70	»	
8	— du service de l'intendance . . . . .	140,900 »	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.				
9	Traitement du service de santé et administration des hôpitaux . . . . .	327,014 73	»	896,339 75
10	Entretien des malades . . . . .	459,325 »	»	
11	Matériel des hôpitaux . . . . .	110,000 »	»	
<b>CHAPITRE IV (*).</b>				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	9,522,000 »	»	16,044,400 »
13	— de la cavalerie . . . . .	3,121,000 »	»	
14	— de l'artillerie . . . . .	2,668,000 »	»	
15	— du génie . . . . .	753,400 »	»	
<b>CHAPITRE V.</b>				
ÉCOLE MILITAIRE.				
16	État-major ; corps enseignant et solde des élèves . . . . .	154,170 »	»	177,820 »
17	Dépenses d'administration . . . . .	23,650 »	»	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
18	Traitement du personnel des établissements . . . . .	37,203 »	»	536,000 »
19	Matériel de l'artillerie . . . . .	440,370 »	58,427 »	
<b>CHAPITRE VII.</b>				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
20	Matériel du génie . . . . .	750,000 »	300,000 »	1,050,000 »
A REPORTER. . . . . fr.		19,654,662 45	384,727 »	20,039,389 45

(\*) Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.

## POUR L'EXERCICE 1849.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,054,662 45	384,727 °	20,039,389 45
	<b>CHAPITRE VIII.</b> PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
21	Pain . . . . .	1,520,925 44	°	5,048,295 44
22	Fourrages en nature. . . . .	2,515,000 °	°	
23	Casernement des hommes . . . . .	576,580 °	°	
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	150,000 °	°	
25	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	91,000 °	°	
26	Transports généraux . . . . .	50,000 °	°	
27	Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .	58,000 °	°	
28	Remonte . . . . .	86,790 °	°	
	<b>CHAPITRE IX.</b> TRAITEMENTS DIVERS, HONORAIRES ET PENSIONS TEMPORAIRES.			
29	Traitements divers, honoraires et pensions temporaires. . . . .	200,840 80	8,150 20	291,000 °
30	Frais de représentation . . . . .	22,000 °	°	
	<b>CHAPITRE X.</b> PENSIONS CIVILES ET SECOURS.			
31	Pensions civiles et secours. . . . .	37,000 °	16,670 °	53,670 °
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	16,645 11	°	16,645 11
	<b>CHAPITRE XII.</b> GENDARMERIE.	25,039,443 80	409,556 20	25,449,000 °
33	Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	1,851,000 °	°	1,851,000 °
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET DE LA GUERRE. . . . fr.</b>	<b>26,870,443 80</b>	<b>409,556 20</b>	<b>27,280,000 °</b>

Vu pour être annexé à Notre arrêté  
du 16 octobre 1848.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :  
*Le Ministre des Finances,*  
FRÈRE-ORBAN.



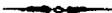
**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES**

**DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

pour l'exercice 1849.



## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
<b>CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .		
2	— des employés civils . . . . .		
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .		
4	Matériel . . . . .		
5	Dépôt de la guerre. . . . .		
			<b>Total du chapitre premier. . . . . fr.</b>
<b>CHAPITRE II. — ÉTATS-MAJORS.</b>			
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	a.	Officiers généraux . . . . .
		b.	Corps d'état-major . . . . .
		c.	Supplément aux aides-de-camp des généraux command' de divis <sup>ns</sup> et de brigade. . . . .
		d.	Indemnité de fourrages . . . . .
		e.	Frais de bureau . . . . .
			<b>Total de l'art. 6. . . . . fr.</b>
7	Traitement de l'état-major des provinces et des places . . . . .	a.	État-major des provinces . . . . .
		b.	— des places . . . . .
		c.	Portiers-consignes . . . . .
		d.	Aumôniers . . . . .
		e.	Indemnité de fourrages . . . . .
		f.	Frais de bureau . . . . .
			<b>Total de l'art. 7. . . . . fr.</b>
8	Traitement du service de l'intendance. . . . .	a.	Traitement d'activité. . . . .
		b.	Indemnité de fourrages . . . . .
		c.	Frais de bureau . . . . .
			<b>Total de l'art. 8. . . . . fr.</b>
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.</b>			
Art. 6. Traitement de l'état-major général . . . . .			
— 7. — — des provinces et des places. . . . .			
— 8. — du service de l'intendance . . . . .			
			<b>Total du chapitre II. . . . . fr.</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
140,000 "	6,500 "	146,500 "	160,000 "	"	15,700 "	
4,000 "	10,000 "	14,000 "	17,000 "	"	3,000 "	
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
16,000 "	10,000 "	26,000 "	34,000 "	"	8,000 "	
221,000 "	26,500 "	247,500 "	272,000 "	"	24,700 "	
568,985 80	"	568,985 80	592,706 10	"	25,720 30	
186,879 45	"	186,879 45	180,309 15	"	2,429 70	
12,984 75	"	12,984 75	12,984 75	"	"	
85,950 "	"	85,950 "	103,504 80	"	19,554 80	
22,200 "	"	22,200 "	24,700 "	"	2,500 "	
675,000 "	"	675,000 "	723,204 80	"	48,204 80	
14,089 20	"	14,089 20	47,521 20	"	55,452 "	
190,040 50	"	190,040 50	214,621 50	"	25,681 "	
12,900 "	"	12,900 "	15,200 "	"	2,300 "	
52,000 "	"	52,000 "	52,500 "	"	500 "	
7,500 "	"	7,500 "	15,555 "	"	8,255 "	
14,400 "	"	14,400 "	15,540 "	"	1,140 "	
271,629 70	"	271,629 70	340,957 70	"	69,508 "	
112,812 50	"	112,812 50	110,644 "	2,168 50	"	
6,587 50	"	6,587 50	6,862 50	"	475 "	
21,700 "	"	21,700 "	21,700 "	"	"	
140,000 "	"	140,000 "	139,206 50	2,168 50	475 "	
675,000 "	"	675,000 "	723,204 80	"	48,204 80	
271,629 70	"	271,629 70	340,957 70	"	69,508 "	
140,000 "	"	140,000 "	139,206 50	2,168 50	475 "	
1,087,529 70	"	1,087,529 70	1,205,340 "	2,168 50	117,987 80	

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
<b>CHAPITRE III. — SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.</b>			
9	Traitement du service de santé et des hôpitaux . . . . .	a. Service de santé des hôpitaux . . . . . b. — administratif . . . . . c. Indemnité de fourrages . . . . . d. Frais de bureau . . . . .	
			<b>Total de l'art. 9. . . . . fr.</b>
10	Entretien des malades. . . . .		
11	Matériel des hôpitaux . . . . .		
			<b>Total du chapitre III. . . . . fr.</b>
<b>CHAPITRE IV. — SOLDE DES TROUPES.</b>			
12	Traitement et solde de l'infanterie. . . . .	a. Traitement et solde . . . . . b. Indemnité de fourrages . . . . . c. Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . d. Logement et nourriture. . . . . e. Frais d'administration . . . . .	
			<b>Total de l'art. 12. . . . . fr.</b>
13	Traitement et solde de la cavalerie . . . . .	a. Traitement et solde . . . . . b. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . . . . . c. Casernement des chevaux . . . . . d. Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . e. Primes de rengagement. . . . . f. Logement et nourriture . . . . . g. Frais d'administration . . . . .	
			<b>Total de l'art. 13. . . . . fr.</b>
14	Traitement et solde de l'artillerie. . . . .	a. Traitement et solde . . . . . b. Indemnité de fourrages . . . . . c. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . . . . . d. Casernement des chevaux . . . . . e. Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . f. Primes de rengagement . . . . . g. Logement et nourriture . . . . . h. Frais de bureau et d'administration . . . . .	
			<b>Total de l'art. 14. . . . . fr.</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
177,557 75	"	177,557 75	185,030 25	"	5,472 50	
140,544 50	"	140,544 50	157,373 90	"	10,829 40	
912 50	"	912 50	1,372 50	"	460 "	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
327,014 75	"	327,014 75	343,770 65	"	16,761 90	
450,325 "	"	450,325 "	507,675 "	"	48,350 "	
110,000 "	"	110,000 "	110,000 "	"	0,000 "	
896,559 75	"	896,559 75	967,451 65	"	71,111 90	
0,206,285 50	"	0,206,285 50	0,454,000 "	"	247,716 50	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, com- pteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.
59,512 50	"	59,512 50	89,212 50	"	29,900 "	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
77,404 "	"	77,404 "	77,404 "	"	"	
164,000 "	"	164,000 "	164,000 "	"	"	
0,522,000 "	"	0,522,000 "	0,799,616 50	"	277,616 50	
2,964,789 54	"	2,964,789 54	2,992,700 "	"	27,910 46	Même observation que la précédente.
52,055 18	"	52,055 18	52,055 18	"	"	
51,000 "	"	51,000 "	51,466 94	"	466 94	
2,500 "	"	2,500 "	2,500 "	"	"	
"	"	"	1,200 "	"	1,200 "	
12,485 28	"	12,485 28	12,975 68	"	488 40	
58,170 "	"	58,170 "	58,170 "	"	"	
3,121,000 "	"	3,121,000 "	3,151,065 80	"	30,065 80	
2,567,752 58	"	2,567,752 58	2,580,400 "	"	12,647 42	Idem.
12,775 "	"	12,775 "	19,215 "	"	6,440 "	
12,000 "	"	12,000 "	14,944 82	"	2,944 82	
14,775 94	"	14,775 94	14,775 94	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	"	"	800 "	"	800 "	
22,586 48	"	22,586 48	24,192 08	"	1,805 60	
36,510 "	"	36,510 "	36,510 "	"	"	
2,668,000 "	"	2,668,000 "	2,692,657 84	"	24,657 84	

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
15	Traitement et solde du génie . . . . .	a. b. c. d. e.	Traitement et solde . . . . . Indemnité de fourrages . . . . . Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . Logement et nourriture . . . . . Frais de bureau et d'administration . . . . .  Total de l'art. 15. . . . . fr.
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.</b>			
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie . . . . . — 13. — — de la cavalerie . . . . . — 14. — — de l'artillerie . . . . . — 15. — — du génie . . . . .  Total du chapitre IV. . . . . fr.			
<b>CHAPITRE V. — ÉCOLE MILITAIRE.</b>			
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves . . . . .	a. b. c.	Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur . . . . . — du corps enseignant . . . . . Solde des élèves . . . . .  Total de l'art. 16. . . . . fr.
17	Dépenses d'administration . . . . .		 Total du chapitre V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI. — ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>			
18	Traitement du personnel des établis- sements . . . . .	a. b. c.	Employés de la manufacture d'armes. . . . . — de la fonderie de canons. . . . . — de l'arsenal d'Anvers . . . . .  Total de l'art. 18. . . . . fr.
19	Matériel de l'artillerie . . . . .	a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . . Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. . . . . — de poudre de guerre . . . . . Achat de cuirasses pour cuirassiers. . . . . Manufacture d'armes. . . . . Fonderie de canons . . . . . Arsenal de construction. . . . . Dépenses de l'école de pyrotechnie. . . . . Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'ar- senal d'Anvers . . . . . Confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . . Dépenses diverses et menus achats. . . . .  Total de l'art. 19. . . . . fr.

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
705,718 85	"	705,718 85	709,200 "	"	3,481 15	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compte- rout, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.
12,518 75	"	12,518 75	57,315 "	"	25,196 25	
500 "	"	500 "	500 "	"	"	
2,782 40	"	2,782 40	2,850 40	"	74 "	
12,080 "	"	12,080 "	12,080 "	"	"	
755,400 "	"	755,400 "	762,151 40	"	28,751 40	
9,522,000 "	"	9,522,000 "	9,799,616 50	"	277,616 50	
5,121,000 "	"	5,121,000 "	5,151,065 80	"	30,065 80	
2,668,000 "	"	2,668,000 "	2,692,657 84	"	24,657 84	
755,400 "	"	755,400 "	762,151 40	"	28,751 40	
16,044,400 "	"	16,044,400 "	16,405,471 54	"	361,071 54	
35,124 99	"	35,124 99	35,425 99	"	501 "	
69,649 55	"	69,649 55	69,649 55	600 "	"	
49,595 68	"	49,595 68	49,719 75	"	524 07	
154,170 "	"	154,170 "	154,195 07	600 "	625 07	
25,650 "	"	25,650 "	25,729 95	"	79 95	
177,820 "	"	177,820 "	177,925 "	600 "	705 "	
9,600 "	"	9,600 "	9,600 "	"	"	
19,458 "	"	19,458 "	19,458 "	"	"	
8,145 "	"	8,145 "	8,145 "	"	"	
37,205 "	"	37,205 "	37,205 "	"	"	
80,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"	
12,000 "	"	12,000 "	16,000 "	"	4,000 "	
59,000 "	"	59,000 "	70,000 "	"	11,000 "	
"	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "	"	
140,706 "	38,427 "	179,133 "	179,135 "	"	"	
60,542 "	"	60,542 "	60,542 "	"	"	
66,855 "	"	66,855 "	66,855 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	10,000 "	"	5,000 "	
4,000 "	"	4,000 "	5,000 "	"	1,000 "	
2,267 "	"	2,267 "	5,267 "	"	3,000 "	
440,570 "	58,427 "	498,997 "	502,797 "	20,000 "	24,000 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.</b>			
	Art. 18. Traitement du personnel des établissements . . . . .		
	— 19. Matériel . . . . .		
			<b>Total du chapitre VI. . . . . fr.</b>
<b>CHAPITRE VII. — MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>			
		a.	Entretien ordinaire des bâtiments, fortifications et ouvrages mixtes. . . . .
		b.	Constructions, réparations et renouvellements . . . . .
		c.	Frais de surveillance générale . . . . .
		d.	Achat d'immeubles . . . . .
20	Matériel du génie. . . . .	e.	Location de bâtiments et de champs de manœuvre . . . . .
		f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureaux . . . . .
		g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie . . . . .
		h.	Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires, frais de dessinateurs, etc. . . . .
		i.	Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest . . . . .
			<b>Total de l'art. 20. . . . . fr.</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,203	"	57,203	57,203	"	"	
440,570	58,427	498,797	502,797	20,000	24,000	
477,575	58,427	556,000	540,000	20,000	24,000	
175,080	"	175,080	207,043	"	55,063	
482,620	"	482,620	470,577	12,043	"	
18,000	"	18,000	18,210	"	210	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
37,500	"	37,500	56,500	1,000	"	
25,100	"	25,100	26,170	"	3,070	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
5,000	"	5,000	10,000	"	5,000	
"	500,000	500,000	400,000	"	100,000	
750,000	300,000	1,050,000	1,178,500	15,043	141,543	

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
<b>CHAPITRE VIII. — PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.</b>			
21	Pain . . . . .		
22	Fourrages en nature . . . . .		
23	Casernement des hommes . . . . .	a.	Loyer des fournitures de la société Félix-Legrand . . . . .
		b.	Fournitures appartenant aux communes . . . . .
		c.	— — à l'État . . . . .
		d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations. . . . .
			<b>Total de l'art. 23. . . . . fr.</b>
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .		
25	Frais de route et de séjour des officiers. )	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires . . . . .
		b.	Frais de route et de séjour du Ministre . . . . .
			<b>Total de l'art. 25. . . . . fr.</b>
26	Transports généraux . . . . .		
27	Chauffage et éclairage des corps-de-garde. . . . .		
28	Remonte . . . . .	a.	Achats de chevaux indigènes . . . . .
		b.	Primes pour l'achat des chevaux indigènes . . . . .
			<b>Total de l'art. 28. . . . . fr.</b>
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.</b>			
	Art. 21. Pain . . . . .		
	— 22. Fourrages en nature . . . . .		
	— 23. Casernement des hommes . . . . .		
	— 24. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .		
	— 25. Frais de route et de séjour des officiers . . . . .		
	— 26. Transports généraux . . . . .		
	— 27. Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .		
	— 28. Remonte . . . . .		
			<b>Total du chapitre VIII. . . . . fr.</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ALIMENTATION.	DÉDUCTION.	
1,520,925 44	"	1,520,925 44	1,665,042 46	"	142,117 02	
2,515,000 "	"	2,515,000 "	2,672,888 40	"	157,888 40	
452,650 "	"	452,650 "	452,650 "	"	"	
127,585 "	"	127,585 "	165,251 60	"	37,666 60	
15,898 "	"	15,898 "	14,460 "	"	1,438 "	
2,647 "	"	2,647 "	2,649 92	"	2 92	
576,580 "	"	576,580 "	615,010 82	"	38,430 82	
150,000 "	"	150,000 "	152,084 "	"	2,084 "	
86,000 "	"	86,000 "	86,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
91,000 "	"	91,000 "	91,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
58,000 "	"	58,000 "	60,000 "	"	2,000 "	
74,790 "	"	74,790 "	577,470 "	"	502,680 "	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
86,790 "	"	86,790 "	589,470 "	"	502,680 "	
1,520,925 44	"	1,520,925 44	1,665,042 46	"	142,117 02	
2,515,000 "	"	2,515,000 "	2,672,888 40	"	157,888 40	
576,580 "	"	576,580 "	615,010 82	"	38,430 82	
150,000 "	"	150,000 "	152,084 "	"	2,084 "	
91,000 "	"	91,000 "	91,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
58,000 "	"	58,000 "	60,000 "	"	2,000 "	
86,790 "	"	86,790 "	589,470 "	"	502,680 "	
5,048,205 44	"	5,048,205 44	5,601,495 68	"	643,290 24	

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DEPENSES.	LITTÉRA des dévelop pements	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES
<b>CHAPITRE IX — TRAITEMENTS DIVERS, HONORAIRES ET PENSIONS TEMPORAIRES</b>			
29	Traitements divers, honoraires et pensions temporaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>a</li> <li>b</li> <li>c</li> <li>d</li> <li>e</li> <li>f</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme</li> <li>Indemnité de fourrages</li> <li>Honoraires d'avocats et frais de procédures</li> <li>Pensions temporaires et arrières</li> <li>— des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement</li> <li>Traitement d'un garde-magasin de 2<sup>e</sup> classe</li> </ul>
			<b>Total de l'art 29</b> fr
30	Frais de représentation		
			<b>Total du chapitre IX</b> fr
<b>CHAPITRE X — PENSIONS CIVILES ET SECOURS</b>			
31	Pensions civiles et secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>a</li> <li>b</li> <li>c</li> <li>d</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pensions civiles</li> <li>Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Département de la Guerre</li> <li>Secours sur le fonds de Waterloo</li> <li>— aux réfugiés politiques</li> </ul>
			<b>Total de l'art 31</b> fr
<b>CHAPITRE XI — DEPENSES IMPRÉVUES</b>			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget		
<b>CHAPITRE XII — GENDARMERIE</b>			
33	Traitement et solde de la gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>a</li> <li>b</li> <li>c</li> <li>d</li> <li>e</li> <li>f</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement et solde</li> <li>Indemnité de fourrages</li> <li>Entretien de la buffleterie et du harnachement</li> <li>Casernement des hommes</li> <li>— des chevaux</li> <li>Fais d'administration</li> </ul>
			<b>Total de l'art 33</b> fr

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
225,472 05	"	225,472 05	242,484 51	"	19,012 26	
1,568 75	"	1,568 75	5,874 50	"	4,505 55	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
"	8,159 20	8,159 20	9,105 10	"	945 90	
"	"	"	2,500 "	"	2,500 "	
260,840 80	8,159 20	269,000 "	295,961 71	"	26,961 71	
22,000 "	"	22,000 "	22,000 "	"	"	
282,840 80	8,159 20	291,000 "	317,961 71	"	26,961 71	
22,000 "	"	22,000 "	15,000 "	7,000 "	"	
15,000 "	"	15,000 "	10,000 "	5,000 "	"	
"	11,000 "	11,000 "	12,112 59	"	1,112 59	
"	5,670 "	5,670 "	20,000 "	"	14,530 "	
37,000 "	16,670 "	53,670 "	57,112 59	12,000 "	15,442 59	
16,645 11	"	16,645 11	14,495 51	2,151 80	"	
1,551,966 50	"	1,551,966 50	1,552,956 50	"	980 80	
422,704 70	"	422,704 70	455,045 70	"	52,559 "	
2,416 "	"	2,416 "	2,416 "	"	"	
25,696 "	"	25,696 "	25,766 40	"	70 40	
14,716 80	"	14,716 80	14,757 12	"	40 52	
13,500 "	"	13,500 "	13,500 "	"	"	
1,851,000 "	"	1,851,000 "	1,864,459 52	"	55,459 52	

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉROS des			
Chapitres.	Pages.		
<i>Récapitulation.</i>			
I.	120	Administration centrale . . . . .	
II.	<i>ib.</i>	États-majors . . . . .	
III.	122	Service de santé et administration des hôpitaux . . . . .	
IV.	<i>ib.</i>	Solde des troupes . . . . .	
V.	124	École militaire . . . . .	
VI.	<i>ib.</i>	Établissements et matériel de l'artillerie . . . . .	
VII.	126	Matériel du génie . . . . .	
VIII.	128	Pain, fourrages et autres allocations . . . . .	
IX.	150	Traitements divers, honoraires et pensions temporaires . . . . .	
X.	<i>ib.</i>	Pensions civiles et secours . . . . .	
XI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	
		<b>Total des onze premiers chapitres.</b>	fr.
XII.	<i>ib.</i>	Gendarmerie . . . . .	
		<b>Totaux.</b>	fr.

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
221,000	26,500	247,500	272,000	.	24,700	.
1,087,529 70	"	1,087,529 70	1,203,549	2,168 50	117,987 80	
896,339 75	"	896,339 75	967,451 63	"	71,111 90	
16,044,400	"	16,044,400	16,405,471 54	"	361,071 54	
177,820	"	177,820	177,925	600	705	
477,575	58,427	536,000	540,000	20,000	24,000	
750,000	300,000	1,050,000	1,178,500	15,045	141,545	
5,048,205 44	"	5,048,205 44	5,091,495 08	.	643,200 24	
282,840 80	8,159 20	291,000	517,961 71	"	26,961 71	
57,000	16,670	55,670	57,112 59	12,000	13,442 59	
16,645 11	"	16,645 11	14,493 51	2,151 80	.	
25,039,445 80	409,556 20	25,449,000	26,825,500 48	40,965 30	1,426,325 73	
1,851,000	.	1,851,000	1,864,459 52	"	53,459 52	
26,870,445 80	409,556 20	27,280,000	28,690,000	40,965 30	1,459,965 50	
En moins. . . . . fr.				1,410,000		.



**DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS**

DU

**PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES**

**DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

Pour l'exercice 1849.

---

## DEVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE I<sup>er</sup> —

NATURE DES DEPENSES.		CREDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1849	Aloue POUR L'EXERCICE 1848
<b>ARTICLE PREMIER</b>			
Traitement du Ministre		21,000 »	21,000
<b>ART 2 — Traitement des employés civils</b>			
4	Chef, sous-chefs de division et juriconsulte	17,000 »	
16	Chefs et sous chefs de bureau	50 000	
56	Employés de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe	58,000 »	
»	Salaires des huissiers, messagers et gens de service	15,000 »	
	140 000 »		
<i>Depenses extraordinaires</i>			
Solde de non activité de 3 employés civils et de 3 messagers du Département de la Guerre		6,500 »	
		146,500	160,000
<b>ART 3</b>			
Supplément aux sous-officiers employés au Département de la Guerre		4,000 »	
<i>Depenses extraordinaires</i>			
Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre		6 10 000 »	
		14,000 »	17 000 »
<b>ART 4 — Matériel</b>			
Fournitures de bureau, impressions, reliures, poils de lettres et autres frais		18,860 »	
Chauffage et éclairage		7 600 »	
Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurance contre l'incendie, etc		15,540 »	
		10,000	10,000
<b>ART. 5. — Dépôt de la guerre</b>			
Reconnaitances militaires achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes		16,000	
<i>Depenses extraordinaires.</i>			
Réduction des plans parcellaires du cadastre pour servir à la confection de la carte topographique du pays		10,000 »	
		26,000 »	34,000 »

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*Administration centrale.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
.	.	
.	(a 15,700 "	a) Diminution d'un secrétaire général; — de deux sous-chefs de bureau; — et de quatre employés.
.	(c 5,000 "	b) Cette allocation sera entièrement supprimée au fur et à mesure que les officiers, actuellement employés au Ministère de la Guerre et qui jouissent de l'indemnité, recevront une autre destination ou obtiendront de l'avancement. c) Suppression de l'indemnité accordée à quelques officiers employés au Département de la Guerre.
.	.	
.	(d 8,000 "	d) Diminution de 5,000 francs, pour l'alimentation de la bibliothèque — et de 5,000 — pour la réduction des plans parcellaires du cadastre. 8,000

## DEVELOPPEMENTS DETAILLES DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE II —

		NATURE DES DEPENSES.	CRÉDIT	
			Demande POUR L'EXERCICE 1849	Alloue POUR L'EXERCICE 1848
<b>ART 6 — Etat-major general</b>				
<b>LITT A</b>				
<b>Officiers-generaux</b>				
<b>SECTION D'ACTIVITE</b>				
9	36	Lieutenants généraux	152 100	
18	54	Généraux majors	208,800 "	
			360,900 "	
27	90	A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	1 804 50	559,005 50
<b>SECTION DE RESERVE</b>				
2	8	Lieutenants généraux	20 230 "	
4	8	Généraux majors	33 600 "	
			53,880 "	
6	16	A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	269 40	53,610 60
412,706 10				
<b>A DÉDUIRE</b>				
Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)			16 900	
Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jus qu'à disposition ultérieure, savoir				
1 lieutenant général de la section d'activité			16,900 "	
1 — — — de réserve			10,140 "	
			27 040 "	
		A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	219 70	43 720 50
<b>LITT B</b>				
<b>Corps d'état-major</b>				
5	6	Colonels	25 200	
5	6	Lieutenants colonels	18 900 "	
5	10	Majors	27 300 "	
9	9	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe	41,850 "	
9	9	— de 2 <sup>e</sup> —	54,200 "	
9	9	Lieutenants	26,550 "	
9	9	Sous-lieutenants	22,500 "	
			196,700 "	
47	58	A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	985 50	195,716 50
		A DÉDUIRE pour vacances et congés	8 857 05	186,879 45
<b>LITT C</b>				
<b>Aides-de-camp et officiers d'ordonnance</b>				
Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de-camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir				
6		Capitaines d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe, 3 à fr. 1,550	4,050 "	
4		— de 2 <sup>e</sup> — 2 à 900	1,800 "	
5		Lieutenants d'infanterie 3 à 1,050	3,150 "	
4		Sous-lieutenants d'infanterie 2 à 900	1,800 "	
2		Capitaines d'artillerie 2 à 450	900 "	
1		— du génie 1 à 450	450 "	
2		Lieutenants d'artillerie 2 à 450	900 "	
5		Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe d'état major	"	
2		— de 2 <sup>e</sup> —	"	
4		Lieutenants d'état-major	"	
			13,050 "	
	33	A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	65 25	12,984 75
80	197			12 984 75
<b>TOTAL des litt A, B et C (à reporter)</b>			fr	568,850 "
				505,000 "

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*États-majors.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
°	(a) 23,720 50	a) Réduction d'effectif détaillée ci-contre.
°	(b) 2,420 70	b) Vacatures éventuelles dans divers grades.
°	°	
°	20,150 °	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1840.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
REPORT des litt. A, B et C. . . . . fr.	568,850 "	595,000 "
<b>LITT. D.</b>		
<b>Indemnité de fourrages.</b>		
Officiers généraux de la section d'activité . . . . .	90 chevaux.	
— — — de réserve . . . . .	16 —	
Corps d'état-major . . . . .	58 —	
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance . . . . .	35 —	
	197 chevaux.	
<b>A DÉDUIRE :</b>		
1° Pour 3 officiers supérieurs du corps d'état-major, employés à un service spécial, et qui, dans cette position, ne perçoivent qu'une ration . . .	3 chevaux.	
2° Réduction de 2 rations pour 1 lieutenant-général de la section de réserve . . .	2 —	
3° Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :		
1 lieutenant-général de la section d'activité . . . . .	4 —	
1 — — — de réserve . . . . .	4 —	
	15 —	
	RESTE. . . . .	184 chevaux.
184 chevaux × 305 = 67,160 journées, donnant droit à l'indemnité représentative, à raison de fr. 1 25 c.	85,950 "	105,504 80
<b>LITT. E.</b>		
<b>Frais de bureau.</b>		
Aide-major-général . . . . .	2,000 "	
Lieutenant-général, gouverneur de la résidence . . . . .	500 "	
5 généraux-majors, commandants de brigade et commandants de province, à fr. 1,200 . . . . .	6,000 "	
3 — — — de province . . . . .	3,000 "	
7 — — — de brigade. . . . .	3,500 "	
4 chefs d'état-major de division territoriale . . . . .	6,000 "	
2 — — — de cavalerie . . . . .	1,200 "	
	22,200 "	24,700 "
TOTAL de l'art. 6. . . . . fr.	675,000 "	725,204 80

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALGMENTATION.	DIMINUTION.	
°	26,150 °	
°	(a) 19,551 80	a) Cette diminution provient : 1° Des 15 chevaux portés en moins, comme ci-contre; 2° De 5 — — — — — pour les aides-de-camp et officiers d'ordonnance, 3° D'une réduction de 15 centimes par jour et par cheval, et 4° De l'expiration de l'année bissextile.
°	(b) 2,500 °	b) Conséquence de la suppression de 4 commandants de province et de leur remplacement par des officiers généraux du cadre d'activité et de la section de réserve.
°	43,201 80	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE II. —

EFFECTIF.		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
		<b>ART. 7. — État-major des provinces et des places.</b>		
		<b>LITT. A.</b>		
		<b>État-major des provinces.</b>		
5	10	Généraux-majors ou colonels . . . . .	42,000 »	
»	9	Supplément de traitement aux 9 lieutenants et sous-lieutenants aides-de-camp des commandants de province . . . . .	5,700 »	
5	19		47,760 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	258 80	
		A DÉDUIRE pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :	47,521 20	
		4 commandants de province . . . . .	55,000 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	168 »	
			55,452 »	
			14,089 20	47,521 20
		<b>LITT. B.</b>		
		<b>État-major des places.</b>		
9	15	Commandants de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	56,700 »	
15		— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	65,000 »	
6		— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	19,800 »	
6		Adjudants de place de 1 <sup>re</sup> classe (majors). . . . .	18,000 »	
6		— (capitaines). . . . .	15,000 »	
12		— de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	25,200 »	
10	— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	18,000 »		
64	15		215,700 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,078 50	
		RESTE . . . . .	214,621 50	
		<b>A DÉDUIRE :</b>		
		Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :		
		1 commandant de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6,500 »	
		2 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	8,400 »	
		2 — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	6,600 »	
		1 adjudant de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,500 »	
			25,800 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	119 »	
			25,681 »	
			190,940 50	214,621 50
		<b>LITT. C.</b>		
		<b>Portiers-consignes.</b>		
15	»	Portiers-consignes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,900 »	
45	»	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9,000 »	
60	»		12,900 »	15,200 »
120	54			
		<b>LITT. D.</b>		
		Traitement de 53 aumôniers et desservants . . . . .	52,000 »	52,500 »
		<b>LITT. E.</b>		
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
		Commandants de province . . . . .	10 chevaux.	
		Aides-de-camp des commandants de province . . . . .	9 —	
		État-major des places . . . . .	15 —	
			34 chevaux.	
		<b>A DÉDUIRE :</b>		
		Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :		
		Généraux-majors ou colonels commandants de province . . . . .	8 chevaux.	
		Aides-de-camp des commandants de province . . . . .	9 —	
		État-major des places . . . . .	1 —	
			18 —	
		RESTE . . . . .	16 chevaux.	
		16 chevaux $\times$ 565 = 5,840 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> .	7,300 »	15,555 »
		<b>LITT. F.</b>		
		<b>Frais de bureau.</b>		
1		commandant de province . . . . .	1,000 »	
2		commandants de place à . . . . . fr. 1,000 » . . . . .	2,000 »	
2		— . . . . .	800 »	1,600 »
4		— . . . . .	500 »	2,000 »
15		— . . . . .	400 »	5,200 »
10		— et officiers faisant fonctions . . . . .	260 »	2,600 »
			14,400 »	15,540 »
		<b>TOTAL de l'art. 7. . . . . fr.</b>	<b>271,629 70</b>	<b>340,957 70</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTIONS.	
	-	
"	(a) 35,452 "	a) Résultat de la réduction opérée ci-contre.
"	(b) 25,681 "	b) Résultat des réductions indiquées ci-contre.
"	(c) 2,300 "	c) Suppression de 3 portiers-consignes de 1 <sup>re</sup> classe et de 1 de 2 <sup>me</sup> classe.
"	(d) 500 "	d) Vacances d'emplois.
"	(e) 8,255 "	e) Résultat des réductions indiquées ci-contre et expiration de l'année bissextile.
"	(f) 1,140 "	f) Suppression de l'indemnité attribuée à un certain nombre de commandants de place.
"	60,598 "	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT																			
		Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.																		
<b>ART. 8. — Intendance militaire (a).</b>																					
<b>LITT. A.</b>																					
<table border="1" style="float: left; margin-right: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>14</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1	1	1	1	4	4	8	8	4	"	4	"	22	14		
EFFECTIF.																					
HOMMES.	CHEVAUX.																				
1	1																				
1	1																				
4	4																				
8	8																				
4	"																				
4	"																				
22	14																				
	Intendant en chef . . . . .	11,600 "																			
	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8,400 "																			
	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	25,200 "																			
	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	44,000 "																			
	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15,200 "																			
	— adjoints . . . . .	10,000 "																			
		111,400 "																			
	A DÉDUIRE . . . . .	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{3}\% \text{ pour médicaments} . . . . . 572 \text{ " } \\ \text{pour vacances et congés} . . . . . 1,015 \text{ 50} \end{array} \right\}$																			
		112,812 50	110,644 "																		
<b>LITT. B.</b>																					
<b>Indemnité de fourrages.</b>																					
	14 chevaux $\times$ 365 = 5,110 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à fr. 1 25 c.	6,587 50	6,862 50																		
<b>LITT. C.</b>																					
<b>Frais de bureau.</b>																					
	4 directeurs dans les divisions territoriales, à . . . . fr. 3,500 " . . . . .	14,000 "																			
	3 sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe dans les provinces . . . . . 2,500 " . . . . .	7,500 "																			
	— — au camp de Beverloo, pour la période du campement . . . . . 200 "																				
		21,700 "	21,700 "																		
<b>TOTAL de l'art. 8. . . . . fr.</b>		140,000 "	130,206 50																		

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																									
Augmentation.	Diminution.																										
		<p>a)</p> <table border="1"> <caption>COMPOSITION ORGANIQUE</caption> <thead> <tr> <th>INTENDANCE</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="3">15</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td rowspan="2">411</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>29</td> <td rowspan="2">43</td> </tr> <tr> <td></td> <td>14</td> </tr> <tr> <td></td> <td>29</td> <td rowspan="2">125</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>(*) 103</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, Solde des troupes).</p> <p>b) Relèvement du traitement de l'intendant en chef, emploi resté vacant depuis 1846</p> <p>c) Réduction d'une ration à l'intendant en chef et expiration de l'année bissextile</p>	INTENDANCE	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL	1	"	15	1	"	4	"	2	"	411	4	"		29	43		14		29	125	22	(*) 103
INTENDANCE	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL																									
1	"	15																									
1	"																										
4	"																										
2	"	411																									
4	"																										
	29	43																									
	14																										
	29	125																									
22	(*) 103																										
(b) 2,168 50	°																										
°	(c) 475 °																										
°	°																										
2,168 50	475 °																										

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE III. — *Service de santé*

		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT																																																																																																															
			Demandé POUR L'EXERCICE 1849	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.																																																																																																														
<b>ART. 9. — <i>Service de santé des hôpitaux.</i></b>																																																																																																																		
<b>LITT. A.</b>																																																																																																																		
<b>Service de santé. (a)</b>																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">EFFECTIF</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> <tr> <th style="width: 5%;">HOMMES</th> <th style="width: 5%;">CHEVALS</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td>Inspecteur-général .</td> <td>11,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>Médecins principaux .</td> <td>25,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>— de garnison</td> <td>58,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>— de bataillon de 1<sup>re</sup> classe .</td> <td>5,550</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>— adjoints .</td> <td>52,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>Pharmacien principal</td> <td>4,050</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>— de 1<sup>re</sup> classe</td> <td>15,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> —</td> <td>20,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— de 5<sup>e</sup> —</td> <td>28,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td>Inspecteur-vétérinaire</td> <td>4 050</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">185,050</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>2</td> <td>4 DÉDUCTIF <math>\frac{1}{2}</math> % pour médicaments</td> <td>919 75</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">185,050 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">RESTE</td> <td>fr</td> <td>185,050 25</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><b>À DEDUIRE .</b></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Pour emploi vacant, auquel il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>1 médecin de garnison . . . . .</td> <td>5,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">5,472 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">177,557 75</td> <td>185,050 25</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL du litt. A (à reporter).</td> <td>fr.</td> <td>177,557 75</td> </tr> </tbody> </table>					EFFECTIF					HOMMES	CHEVALS				1	1	Inspecteur-général .	11,600	»	4	»	Médecins principaux .	25,200	»	7	»	— de garnison	58,500	»	1	»	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe .	5,550	»	20	»	— adjoints .	52,000	»	1	»	Pharmacien principal	4,050	»	4	»	— de 1 <sup>re</sup> classe	15,200	»	8	»	— de 2 <sup>e</sup> —	20,000	»	18	»	— de 5 <sup>e</sup> —	28,800	»	1	1	Inspecteur-vétérinaire	4 050	»				185,050	»	65	2	4 DÉDUCTIF $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	919 75					185,050 25		RESTE			fr	185,050 25	<b>À DEDUIRE .</b>					Pour emploi vacant, auquel il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir							1 médecin de garnison . . . . .	5,500	»				5,472 50					177,557 75	185,050 25	TOTAL du litt. A (à reporter).			fr.	177,557 75
EFFECTIF																																																																																																																		
HOMMES	CHEVALS																																																																																																																	
1	1	Inspecteur-général .	11,600	»																																																																																																														
4	»	Médecins principaux .	25,200	»																																																																																																														
7	»	— de garnison	58,500	»																																																																																																														
1	»	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe .	5,550	»																																																																																																														
20	»	— adjoints .	52,000	»																																																																																																														
1	»	Pharmacien principal	4,050	»																																																																																																														
4	»	— de 1 <sup>re</sup> classe	15,200	»																																																																																																														
8	»	— de 2 <sup>e</sup> —	20,000	»																																																																																																														
18	»	— de 5 <sup>e</sup> —	28,800	»																																																																																																														
1	1	Inspecteur-vétérinaire	4 050	»																																																																																																														
			185,050	»																																																																																																														
65	2	4 DÉDUCTIF $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	919 75																																																																																																															
			185,050 25																																																																																																															
RESTE			fr	185,050 25																																																																																																														
<b>À DEDUIRE .</b>																																																																																																																		
Pour emploi vacant, auquel il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir																																																																																																																		
		1 médecin de garnison . . . . .	5,500	»																																																																																																														
			5,472 50																																																																																																															
			177,557 75	185,050 25																																																																																																														
TOTAL du litt. A (à reporter).			fr.	177,557 75																																																																																																														



## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

## CHAPITRE III. — Service de santé et

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
REPORT du lit. A. . . . .		177,557 75	185,050 25
LITT. B.			
Service administratif.			
EFFECTIF.			
5	Directeurs de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	12,500 "	
5	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9,000 "	
8	Sous-directeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,200 "	
8	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9,600 "	
		42,500 "	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	211 50	
	RESTE. . . . .	42,088 50	
5	Commis aux écritures de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,000 "	
5	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4,500 "	
40	Employés de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	18,980 "	
41	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	16,461 50	
70	Infirmiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	22,995 "	
71	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	20,752 "	
35	Sœurs hospitalières. . . . .	26,400 "	
291	A DÉDUIRE : fr. 157,157 "		
Pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure,			
SAVOIR :			
2	sous-directeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,800 "	
2	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,400 "	
		5,200 "	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	26 "	
	RESTE. . . . .	5,174 "	
5	employés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,423 50	
3	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1,204 50	
5	infirmiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,642 50	
4	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1,168 "	
		10,612 50	
		146,544 50	157,575 00
LITT. C.			
Indemnité de fourrages.			
2 chevaux $\times$ 505 = 750 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à raison de fr. 1 25 c. . . . .		912 50	1,372 50
LITT. D.			
Frais de bureau.			
Inspecteur général du service de santé . . . . .		2,000 "	2,000 "
TOTAL de l'article 9. . . . . fr.		527,014 75	545,776 05

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE , POUR L'EXERCICE 1849.

*administration des hôpitaux (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	5,472 50	
"	(a) 10,829 40	a) Réduction comme ci-contre et expiration de l'année bissextile.
"	(b) 460 "	b) Diminution d'un cheval pour l'inspecteur général du service de santé et expiration de l'année bissextile.
"	"	
"	16,761 90	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE III. — *Service de santé et*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 10. — <i>Entretien des malades.</i></b>		
a) 475,500 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de fr. « 95 c. . . . .	449,825 »	
10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation . . . . .	9,500 »	
485,500	459,325 »	507,675 »
<b>ART. 11. — <i>Matériel des hôpitaux.</i></b>		
Achats de médicaments, linges à pansement et menues dépenses . . . . .	110,000 »	116,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

administration des hôpitaux (suite.)

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS
Augmentation	Diminution	
		a) Infanterie 555,000 Cavalerie 75,000 Artillerie 58,500 Général 2,000 ----- 475,500 journées
*	b) 38,550 *	b) Diminution de 10 centimes par journée de traitement
"	c) 6 000 "	c) Economie presuntee réalisable

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.										
<b>ART. 12. — Traitement et solde de l'infanterie (a.)</b>													
<b>LITT. A.</b>													
<b>Solde d'activité.</b>													
<table border="1" style="float: left; margin-right: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>BOURSE.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1500</td> <td>105</td> </tr> <tr> <td>18752</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>20142</td> <td>105</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		BOURSE.	CHEVAUX.	1500	105	18752	"	20142	105		
EFFECTIF.													
BOURSE.	CHEVAUX.												
1500	105												
18752	"												
20142	105												
	Officiers de tous grades . . . . .	5,401,666 72											
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	17,508 33											
		(b) 5,444,358 30											
	Sous-officiers, caporaux et soldats (y compris 250 enfants de troupe) . . . . .		(c) 5,065,865 60										
	Haute paye pour chevrons d'ancienneté. . . . .	30,000 »											
	Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	19,200 »											
	de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 20,488 rations . . . . .	11,795 20											
	1 <sup>re</sup> mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens à incorporer, soit à 10 francs . . . . .	75,000 »											
		9,544,219 19											
	<b>A DÉDUIRE .</b>												
	Pour vacances dans le cadre de réserve, soit $\frac{1}{3}$ de l'effectif organique . . . . .	35,555 57											
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	177 78											
		RESTE . . . . .	35,377 79										
	Pour les journ. de marche avec logem <sup>t</sup> et nourrit., 72,600 journ. à 21 c <sup>t</sup> . . . . .	15,246 »											
	— militaires traités dans les hôpitaux . . . 333,000 — à 70 — . . . . .	233,100 »											
	— incomplets et congés. . . . .	55,211 90											
		337,035 60											
		9,206,283 50	9,454,000 »										
<b>TOTAL du litt. A (à reporter) . . . . . fr.</b>		<b>9,206,283 50</b>	<b>9,454,000 »</b>										



## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
Report du litt. A. . . . . fr.	9,206,285 50	9,454,000 »
<b>LITT. B.</b>		
<b>Indemnité de fourrages.</b>		
Effectif comme d'autre part . . . . . 105 chevaux.		
<b>A DÉDUIRE :</b>		
A chaque lieutenant-colonel, une ration . . . . . 10 chevaux.		
— major de bataillon actif, une ration . . . . . 40 —		
65 —		
RESTE . . . . . 150 chevaux.		
150 chevaux × 305 = 47,450 journées donnant droit à l'indemnité représentative à fr. 1 25 c' . . . . .	50,512 50	80,212 50
<b>LITT. C.</b>		
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	15,000	15,000 »
<b>LITT. D.</b>		
<b>Logement et nourriture.</b>		
8,000 miliciens de 1849 à incorporer, soit pour 4 jours de marche . . . . . 32,000 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 21,000		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 51,600		
72,600 —		
104,600 journées à 74 c'.	77,404	77,404 »
<b>LITT. E.</b>		
<b>Frais d'administration.</b>		
Régiment d'élite . . . . . 12,000 »		
Quinze régiments d'infanterie et de chasseurs à pied . . . . . à fr. 10,500 » . . . . . 157,500 »		
Six compagnies sédentaires, de discipline et d'enfants de troupe. à — 400 » . . . . . 2,400 »		
171,900 »		
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues. 7,000 »		
164,900 »	164,000 »	164,000 »
TOTAL de l'art. 12. . . . . fr.	9,522,000 50	9,709,616 50

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	247,716 50	
»	(a 20,000 »	a) Résultat des diminutions indiquées ci-contre et expiration de l'année bissextile.
»	»	
»	»	
»	»	
»	277,016 50	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.										
<b>ART. 15. — Traitement et solde de la cavalerie (a.</b>													
<b>LITT. A.</b>													
<b>Solde d'activité.</b>													
<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: top; margin-right: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>348</td> <td>464</td> </tr> <tr> <td>4,478</td> <td>5,929</td> </tr> <tr> <td>4,821</td> <td>4,393</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	348	464	4,478	5,929	4,821	4,393		
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
348	464												
4,478	5,929												
4,821	4,393												
	Officiers de tous grades . . . . .	1,221,800 »											
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	6,100 »											
		(b) 1,215,601 »											
	Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . .	(c) 1,853,386 05											
	Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	10,000 »											
	Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	7,000 »											
	— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 4,265 rations . . . . .	1,705 20											
	1 <sup>re</sup> mise de petit équipement à allouer à 500 miliciens à incorporer, soit à 10 francs . . . . .	5,000 »											
		3,092,782 25											
	<b>A DÉDUIRE :</b>												
	Pour les jours de marche avec logement et nourrit., 14,872 journ. à 21 c <sup>t</sup> . . . . .	3,123 12											
	— les militaires traités dans les hôpitaux . . 74,000 — à 99 c <sup>t</sup> . . . . .	73,260 »											
	— incomplets et en congés . . . . .	51,609 59											
		127,992 71											
		2,064,789 54	2,992,700 »										
	<b>LITT. B.</b>												
	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, 1,454,085 journées à 9 c <sup>t</sup> . . . . .	129,067 65											
	A DÉDUIRE pour chevaux manquants et pour le solde disponible à cette masse au 1 <sup>er</sup> janvier 1849 . . . . .	77,012 47											
		52,055 18	52,055 18										
	<b>TOTAL des litt. A et B (à reporter).</b> . . . . fr.	3,016,844 72	3,044,755 18										

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.										
		a) Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers, de deux régiments de cuirassiers et d'un régiment de guides, comportant l'effectif ci-après :									
<b>Officiers.</b>											
Officiers de cavalerie.	Officiers complémentaires.	Médecins.	Vétérinaires.	CHEVAUX		GRADES.	RATIONS DE FOURRAGES		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
				de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.		fortes.	légères.			
7	"	"	"	9	12	Colonels.	3,283	4,380	8,400	38,800	
7	"	"	"	6	8	Lieutenants-colonels.	2,190	2,920	6,300	44,100	
10	"	"	"	14	23	Majors	5,110	8,760	5,300	104,500	
7	"	"	"	6	8	Capitaines en second, adjudants-majors.	2,190	2,920	4,200	29,400	
7	"	"	"	6	8	Lieutenants	2,190	2,920	5,350	23,450	
7	"	"	"	6	8	Capitaines en second, instructeurs	2,190	2,920	4,200	29,400	
"	"	"	"	"	"	— quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> cl.	"	"	5,700	11,100	
"	"	"	"	"	"	— de 2 <sup>e</sup> cl.	"	"	5,300	15,200	
"	"	"	"	"	"	Lieutenants officiers-payeurs	"	"	2,500	6,900	
"	"	"	"	"	"	Sous-lieutenants	"	"	2,000	8,000	
"	"	"	"	"	"	Capitaines administrateurs d'habil.	"	"	5,300	25,100	
7	"	"	"	5	4	Lieutenants porte-étendards	1,095	1,460	2,950	20,650	
"	"	"	"	5	4	Médecins de régiment	1,095	1,460	4,200	29,400	
"	"	"	"	5	4	— de bataillon, de 1 <sup>re</sup> classe	1,095	1,460	5,350	23,450	
"	"	"	"	5	4	— de 2 <sup>e</sup> classe	503	1,460	2,500	12,500	
"	"	"	"	7	5	Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe	1,095	1,460	5,350	23,450	
"	"	"	"	5	4	— de 2 <sup>e</sup> classe	565	1,460	2,500	12,500	
"	"	"	"	7	5	— de 3 <sup>e</sup> classe	1,095	1,460	1,800	12,600	
58	"	"	"	28	48	Capitaines commandants	10,220	17,320	4,650	176,700	
58	"	"	"	28	48	— en second.	10,220	17,320	5,800	144,400	
76	"	"	"	28	48	Lieutenants	10,220	17,320	2,950	224,200	
76	"	"	"	28	48	Sous-lieutenants	10,220	17,320	2,500	190,000	
289	21	19	19	176	288		64,240	103,120		1,221,800	
				348	464		469,360				
A déduire 1/2 % pour médicaments.										6,169	
TOTAL EGAL b).										1,215,691	
<b>Troupes.</b>											
HOMMES.	CHEVAUX		GRADES.	Journées de SOUS-OFFICIERS et soldats.	RATIONS DE FOURRAGES		SOLDE moyenne.	MONTANT.			
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.			fortes.	légères.					
19	7	12	Adjudants sous-officiers	6,933	2,533	4,380	2 92	20,250 20			
7	5	4	Trompettes-majors	2,533	1,095	1,460	2 29 25	5,858 25			
7	5	4	— brigadiers.	2,533	1,095	1,460	1 88 25	4,810 70			
7	"	"	Maitres armuriers	2,533	"	"	2 32 25	6,443 90			
21	"	"	— tailleurs, selliers et botts.	7,668	"	"	" 99 25	7,610 25			
45	14	24	Marechaux des-logis-chefs	16,423	5,110	8,760	2 32 25	41,442 10			
256	84	143	Marechaux-des-logis	95,440	30,660	32,360	2 09 25	195,581 60			
45	14	24	— fourriers	16,423	5,110	8,760	2 09 25	34,379 35			
456	168	288	Brigadiers	166,440	61,520	103,120	1 20 25	200,252 60			
114	42	72	Trompettes	41,610	15,530	26,280	1 67 25	69,620 10			
76	"	"	Marechaux-ferrants	27,740	"	"	" 99 25	27,350 20			
5,420	1,174	1,848	Soldats	1,248,500	428,510	674,520	" 99 25	1,259,583 80			
4,473	1,500	2,420		1,652,643	530,783	885,500		1,835,386 05			
				3,929		1,454,083		c)			
		176	288	Chevaux d'officiers		64,240	103,120				
		1,500	2,420	— de troupe		530,783	885,500				
		1,683	2,708			615,023	988,420				
		4,303				1,603,445					
	27,910	46	d) Diminution de 20 francs sur la 1 <sup>re</sup> mise de petit équipement à allouer aux miliciens à incorporer, et expiration de l'année bissextile.								

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
Report des litt. A et B. . . . . fr.	3,016,844 72	3,044,755 18
<b>LITT. C.</b>		
Casernement des chevaux de troupe, 1,454.085 journées à 4 c <sup>t</sup> . . . . .	57,565 40	
A DÉDUIRE pour chevaux en route, au camp et manquants. . . . .	6,565 40	
	51,000 "	51,466 94
<b>LITT. D.</b>		
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	2,500 "	2,500 "
<b>LITT. E.</b>		
Primes de rengagement . . . . .	"	1,200 "
<b>LITT. F.</b>		
<b>Logement et nourriture.</b>		
500 miliciens de 1849 à incorporer, soit pour 4 jours de marche . . . . .	2,000 journées.	
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . .	3,000	
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . .	9,872	
	14,872 --	
	16,872 journées à 74 c <sup>t</sup> .	12,485 28
		12,975 68
<b>LITT. G.</b>		
<b>Frais d'administration.</b>		
Cinq régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides. à 6,000 francs . . . . .	30,000 "	
Deux -- de cuirassiers . . . . . à 5,000 -- . . . . .	10,000 "	
	40,000 "	
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues. . . . .	1,850 "	
	38,170 "	38,170 "
TOTAL de l'art. 15. . . . . fr.	3,121,000 "	3,151,065 80

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	27,910 40	
"	(a 466 94	a) Expiration de l'année bissextile et déduction plus élevée pour chevaux en route, etc.
"	"	
"	(b 1,200 »	b) Suppression de l'allocation.
"	(c 488 40	c) Quelques miliciens à incorporer en moins qu'en 1848.
"	"	
"	30,005 80	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

EFFETIF		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			De fonds	Alloué
			POUR L'EXERCICE	POUR L'EXERCICE
1949	1948			
<b>ART 14 — Traitement et solde de l'artillerie</b>				
<b>LITT A</b>				
<b>Solde d'activité</b>				
<b>MAJOR PARTICULIER</b>				
4	8	Colonels	35,600	°
5	10	Lieutenants colonels	31,500	°
5	10	Majors	27,500	°
5	3	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe	21,000	°
9	9	Lieutenants	22,500	°
5	"	Commandants d'artillerie en résidence de 1 <sup>re</sup> classe	21,000	°
4	"	— — — — de 2 <sup>e</sup> —	10,000	°
7	"	Gardes d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe (rang de capitaine)	25,450	°
8	"	— — — — de 2 <sup>e</sup> — ( — de lieutenant)	20,000	°
9	"	— — — — de 5 <sup>e</sup> — ( — de sous lieutenant)	16,200	°
61	42	A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	226,750	°
			1,153	75
			225,616	25
<b>SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS</b>				
11		Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe (rang d'adjudant sous officier)	11,000	°
11		— — — — de 2 <sup>e</sup> — ( — de maréchal des logis chef)	9,350	°
12	"	— — — — de 5 <sup>e</sup> — ( — de maréchal des logis)	9,000	°
5	"	Maîtres artificiers	2,550	°
3	"	Contrôleurs de 1 <sup>re</sup> classe	7,500	°
4	"	— — — — de 2 <sup>e</sup> —	7,600	°
3	"	Réviseurs de 1 <sup>re</sup> classe	4,770	°
1	"	— — — — de 2 <sup>e</sup> —	1,260	°
48	"		53,050	°
<b>RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES (a)</b>				
257	327	Officiers de tous grades	877,600	°
		A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	4,388	°
3,857	1,128	Sous officiers, brigadiers et soldats	(b) 873,212	°
			(c) 1,520,433	05
4,114	1,455			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	0,000	°
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	4,000	°
		— — — — de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, soit 5,986 rations	2,304	40
		1 <sup>re</sup> mise de petit équipement à allouer à 900 miliciens à incorporer, soit à 10 francs	0,000	°
			2,606,685	70
<b>A DÉDUIRE</b>				
		Le cadre des officiers de la compagnie sédentaire d'artificiers	1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe.	4,200
			1 — — — — de 2 <sup>e</sup> —	5,550
			1 lieutenant	2,500
			1 sous lieutenant	2,100
			12,150	°
		A DÉDUIRE ½ % pour médicaments	60	75
		RESTE	12,089	25
		Pour les journées de marche avec logement et nourrit, 28,252 jours à 21 c <sup>s</sup>	5,032	02
		— les hommes traités dans les hôpitaux 58,500 — à 88 —	51,480	°
		— incomplets et congés	59,450	05
			128,033	12
			2,567,752	58
			2,580,400	°
<b>Total du litt A (à reporter)</b>			2,567,752	58
			2,580,400	°

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS										
AUGMENTATION	DIMINUTION	<p>Cette arme se compose d'un état-major, de quatre régiments, d'un escadron du train, d'une compagnie de pontonniers, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, d'une compagnie d'ouvriers armuriers et d'une compagnie sédentaire d'artificiers, comportant l'effectif ci-après</p> <p>a) Officiers des corps.</p>										
		OFFICIERS D'ARTILLERIE				CHEVAUX		RAIONS DE FOURRAGES		TRAITEMENT	MONTANT	
		Officiers commandés.	Médicins.	Vétérinaires.	Chevaux à cheval, montés et du train.	Batt. sédentaires et compagnie d'artificiers.	GRADES		fortes	légers	annuel	
		4			12		Colonels	4,580		8,400	55,600	
		5			6		Lieutenants colonels	2,020		6,300	25,300	
		12			24		Majors	8,760		5,500	66,000	
		4			8		Capitaines adjudants majors (1 <sup>re</sup> classe)	2,920		4,650	18,600	
		4			8		Lieutenants	2,920		3,550	15,400	
		4			8		Capitaines instructeurs (1 <sup>re</sup> classe)	2,920		4,650	18,600	
							— quartiers-maîtres de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de			5,500	14,000	
							Lieutenants officiers payeurs			2,500	4,600	
							Sous-lieutenants officiers-payeurs			2,000	4,000	
							Capitaines administrateurs d'habillement			5,500	13,900	
							Médicins de régiment	1,460		4,900	14,800	
							— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe	1,460		5,550	15,400	
							Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de	2,920		2,920	23,400	
		20			40		Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe des batteries à cheval, montés et du train	14,600		4,650	95,000	
		28			57		Capit. de 1 <sup>re</sup> cl. des batteries de siège, des comp <sup>s</sup> de ponton, d'ouv. d'artil., d'ouv. armuriers et sédent. d'artificiers		9,855	4,900	117,600	
		20			50		Capitaines de 2 <sup>e</sup> classe des batteries à cheval, montés et du train	15,600		3,800	76,000	
		2			1		Capitaines de 2 <sup>e</sup> classe des compagnies de pontonniers et sédentaires d'artificiers		365	5,500	6,700	
		32			40		Lieutenants des batteries à cheval, montés et du train	15,600		2,950	94,400	
		20			20		Lieut. des batt. de siège, des comp <sup>s</sup> de ponton, d'ouv. d'artil., d'ouv. armuriers et sédentaires d'artificiers		9,490	2,500	72,500	
		30			45		Sous-lieutenants des batteries à cheval, montés et du train	15,695		2,500	87,500	
		31			26		Sous-lieut. des batt. de siège, des comp <sup>s</sup> de ponton, d'ouv. d'artil., d'ouv. armuriers et sédentaires d'artificiers		9,490	2,100	65,100	
		229	12	8	8	247	80		90,155	29,200	877,600	
			2,7			527			119,555			
								A déduire 120 pour médicaments			4,538	
								TOTAL (CAL. b)		fr	875,212	
<b>Troupes.</b>												
DOUBES		CHEVAUX		GRADES		Journées de sous-offic. et soldats	RAIONS DE FOURRAGES		SOLDE MOYENNE	MONTANT		
							fortes	légers				
8		8		Adjudants sous-officiers	2,920	2,920		2,920	8,526 40			
4				Marchaux des-logis chefs artificiers	1,460			2,450	4,561 75			
4		4		Trompettes-majors	1,460	1,460		2,24	3,270 40			
4				— brigadiers	1,460	1,460		1,88	1,744 80			
4				Maîtres armuriers	1,460			2,20	3,212			
12				— tailleurs, cordonn <sup>s</sup> et selliers	4,580			1,92	4,029 60			
5				Ouvriers selliers avec rang de soldat	1,820			1,04	1,912 60			
57				March. des-logis chefs	19,365			1,50	45,940 4			
4				Adjudants de batterie	1,460			2,52	3,679 20			
716				March. des-logis	126,290			1,95	247,112 50			
52				— fourriers	18,780			1,94	36,952 60			
500				Brigadiers	109,500			1,16	127,998 20			
94	de selle	442		— artificiers	54,510	161,550		1,05	59,405			
100	de trait	670		Trompettes	36,000	244,000		1,57	57,558 60			
104				Ouvriers selliers, charriens, forgerons et charpentiers	56,210			1,05	59,082 5			
24				March. aux ferrants	8,760			1,94	8,289 1			
2,689				Canoniers, conducteurs, pontonniers et artificiers de toutes classes	981,480			1,88	872,597 4			
3,857		1,128			1,407,805	411,720		TOTAL EGAL c)	1,520,455 0			
								411,720				
		Batteries à cheval, montées et du train	Batteries de siège et compagnie d'artificiers									
		247	80	Chevaux d'officiers			90,155	29,200				
		1,128		— de troupe			411,720					
		1,575	80				501,875	29,200				
								531,075				

d Suppression des cadres de la compagnie sédentaire d'artificiers, diminution de 20 et 50 francs sur la 1<sup>re</sup> mise de petit équipement à allouer aux militaires à incorporer à l'expiration de l'année bissextile

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
Report du litt. A . . . . . fr.	2,507,752 58	2,380,400 "
<b>LITT. B.</b>		
<b>Indemnité de fourrages.</b>		
Officiers de l'état-major particulier . . . . . 42 chevaux.		
A DÉBOUTER une ration à chaque officier supérieur, soit . . . . . 14 —		
RESTE . . . . . 28 chevaux.		
28 chevaux × 565 = 10,220 journées donnant droit à l'indemnité représentative à fr. 1 25 c. . . . .	12,775 "	10,215 "
<b>LITT. C.</b>		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, 411,720 journées à 9 centimes . . . . . 37,054 80		
A DÉBOUTER pour chevaux manquants et pour le solde disponible à cette masse au 1 <sup>er</sup> janvier 1840. . . . . 25,054 80		
	12,000 "	14,944 82
<b>LITT. D.</b>		
Casernement des chevaux de troupe, soit 411,720 journées à 4 centimes . . . . . 16,408 80		
A DÉBOUTER pour chevaux en route, aux camps ou manquants. . . . . 1,692 86		
	14,775 94	14,775 94
<b>LITT. E.</b>		
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	2,000 "	2,000 "
<b>LITT. F.</b>		
Primes de rengagement . . . . .	"	800 "
<b>LITT. G.</b>		
<b>Logement et nourriture.</b>		
500 miliciens de 1849 à incorporer, soit pour 4 jours de marche . . . . . 2,000 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année. . . . . 2,000		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 2,752		
— — à Brasschaet (aller et retour) . . . . . 23,500		
	28,252 —	
	50,252 journées à 74 c.	
	22,586 48	24,192 08
<b>LITT. H.</b>		
<b>Frais de bureau et d'administration.</b>		
Inspecteur général . . . . . 2,500 "		
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. . . . . 4,800 "		
Inspecteur des armes de guerre. . . . . 500 "		
Directeur de la fonderie de canons. . . . . 500 "		
4 régiments, à 7,000 francs. . . . . 28,000 "		
5 compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs. . . . . 1,125 "		
	57,425 "	
A DÉBOUTER le solde présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues des 4 régiments . . . . . 1,115 "		
	56,510 "	56,510 "
<b>TOTAL de l'art. 14. . . . . fr.</b>	<b>2,668,000 "</b>	<b>2,602,657 84</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*Solde des troupes (suite.)*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	12,647 42	
"	a) 6,440 "	a) Résultat de la réduction indiquée ci-contre, et expiration de l'année bissextile.
"	b) 2,044 82	b) Réduction de l'effectif des chevaux de trait et expiration de l'année bissextile.
"	"	
"	"	
"	c) 800 "	c) Suppression de l'allocation.
"	d) 1,805 60	d) Miliciens à incorporer en moins qu'en 1848.
"	"	
"	24,637 84	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 15. — Traitement et solde du génie.</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Solde d'activité.</b>			
<b>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</b>			
5	0	Colonels . . . . .	25,200 *
5	10	Lieutenants-colonels . . . . .	51,500 *
5	10	Majors . . . . .	27,500 *
18	18	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	75,600 *
5	5	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	16,750 *
12	12	Lieutenants . . . . .	50,000 *
12	12	Sous-lieutenants . . . . .	25,200 *
60	73		951,750 *
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,138 75
			250,591 25
<b>GARDES.</b>			
10	"	Gardes du génie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20,000 *
20	"	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	52,000 *
20	"	— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	24,000 *
			76,000 *
50	"		
<b>TROUPE. (a)</b>			
51	9	Officiers de tous grades . . . . .	170,450 *
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	852 25
			(b) 169,597 75
607	"	Sous-officiers, caporaux et soldats . . . . .	(c) 244,902 45
718	9		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	800 *
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 2,694 rations . . . . .	1,077 60
		1 <sup>re</sup> mise de petit équipement à allouer à 152 miliciens à incorporer, soit à 10 francs . . . . .	1,520 *
			724,549 05
		<b>A DÉDUIRE :</b>	
		Pour les journ. de marche avec logem <sup>t</sup> et nourrit., 2,060 journ. à 21 c <sup>t</sup> . . . . .	621 60
		— les hommes traités dans les hôpitaux . . . . . 8,000 — à 81 " . . . . .	6,480 *
		— incomplets et congés . . . . .	11,728 60
			18,850 20
			705,718 85
			709,200 *
<b>LITT. B.</b>			
<b>Indemnité de fourrages.</b>			
		État-major particulier . . . . .	75
		Officiers du régiment . . . . .	9
			82 chevaux.
		<b>A DÉDUIRE :</b>	
		Une ration à chaque colonel de l'état-major particulier . . . . .	3
		— lieutenant-colonel et major de l'état-major particulier . . . . .	10
		— aux officiers subalternes de l'état-major . . . . .	50
		— à chaque lieutenant-colonel et major du régiment . . . . .	3
			55
		<b>RESTE . . . . .</b>	<b>27 chevaux.</b>
		27 chevaux × 505 = 9855 journées donnant droit à l'indemnité représentative à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .	12,518 75
			37,515 *
		<b>TOTAL des litt. A et B (à reporter) . . . . .</b>	<b>718,037 60</b>
			740,715 *



## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT					
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.				
REPORT des litt. A et B . . . . . fr.	718,057 60	740,715 »				
<b>LITT. C.</b>						
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	500 »	500 »				
<b>LITT. D.</b>						
<b>Logement et nourriture.</b>						
200 miliciens de 1840 à incorporer, soit pour 4 jours de marche . . . . . 800 journées.						
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 2,000						
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 960						
————— 2,960 ———						
3,760 journées à 74 c.	2,782 40	2,850 40				
<b>LITT. E.</b>						
<b>Frais de bureau et d'administration.</b>						
Inspecteur général . . . . . 2,500 »						
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. . . . . 4,800 »						
Le régiment . . . . . 5,000 »						
————— 12,300 »						
A DÉDUIRE pour le solde présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues du régiment du génie . . . . . 220 »						
—————	12,080 »	12,080 »				
<b>TOTAL de l'art. 15. . . . . fr.</b>	<b>735,400 »</b>	<b>762,151 40</b>				
<b>Récapitulation de l'effectif.</b>						
	<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			<b>TROUPES.</b>		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL. ♦	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie . . . . .	»	»	»	1,590	18,752	20,142
» 13. — Cavalerie . . . . .	»	»	»	348	4,473	4,821
» 14. — Artillerie . . . . .	61	48	109	257	3,857	4,114
» 15. — Génie . . . . .	60	50	110	51	667	718
	121	98	219	2,046	27,749	29,795

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. POUR L'EXERCICE 1849.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
.	28,077 40	
.	.	
.	(a 74 .	a) Quelques miliciens à incorporer en moins qu'en 1848.
.	.	
.	28,751 40	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 16. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
<b>Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.</b>		
1 commandant directeur des études . . . . .	3,000 »	
1 — en second . . . . .	1,500 »	
2 examinateurs permanents . . . . .	9,600 »	
1 capitaine-instructeur . . . . .	800 »	
1 instructeur-adjoint . . . . .	655 55	
1 officier comptable . . . . .	355 55	
4 inspecteurs des études . . . . .	6,500 »	
1 secrétaire . . . . .	1,600 »	
1 dessinateur civil . . . . .	2,500 »	
1 aumônier . . . . .	2,000 »	
1 médecin . . . . .	855 55	
1 mécanicien . . . . .	1,500 »	
1 waguemestre conservateur des bâtiments . . . . .	700 »	
1 garde conservateur du matériel . . . . .	500 »	
1 infirmier . . . . .	400 »	
2 portiers . . . . .	1,500 »	
4 hommes de peine . . . . .	1,600 »	
2 tambours . . . . .	565 »	
	35,124 99	35,425 99
<b>LITT. B.</b>		
<b>Traitement du corps enseignant.</b>		
5 professeurs militaires . . . . .	5,655 55	
10 — civils . . . . .	41,500 »	
7 répétiteurs militaires . . . . .	6,516 »	
4 — civils . . . . .	7,200 »	
1 maître militaire . . . . .	800 »	
5 — civils . . . . .	8,000 »	
	69,649 55	69,649 55
<b>LITT. C.</b>		
Solde des élèves . . . . .	40,595 08	49,719 75
<b>TOTAL de l'art. 16. . . . . fr.</b>	154,170 »	154,195 07
<b>ART. 17. — Dépenses d'administration.</b>		
Frais de bureau . . . . .	3,000 »	
Manège . . . . .	1,500 »	
Chauffage et éclairage . . . . .	9,000 »	
Manipulation des élèves au laboratoire . . . . .	1,000 »	
Indemnité aux travailleurs . . . . .	1,500 »	
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes . . . . .	1,277 50	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,200 »	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école) . . . . .	2,000 »	
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .	3,572 50	
	23,650 »	23,720 95

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*École militaire.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTIONS.	
°	(a 501 °	a) Changements de détail
(b 000 °	°	b) 1 répétiteur de chimie appliquée en plus.
°	(c 324 07	c) Diminution dans le nombre des élèves et expiration de l'année bissextile.
600 °	625 07	
°	(d 79 03	d) Changement de détail pour arrondir le chiffre du crédit demandé.

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

## CHAPITRE VI. — Établissements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 18. — Personnel des établissements d'artillerie.</b>		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes . . . . .	9,600 »	9,600 »
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons. . . . .	19,458 »	19,458 »
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction . . . . .	8,145 »	8,145 »
TOTAL de l'art. 18. . . . . fr.	37,203 »	37,203 »
<b>ART. 19. — Matériel de l'artillerie.</b>		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie des divisions territoriales (a.	80,000 »	80,000 »
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion . . . . .	12,000 »	16,000 »
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre . . . . .	59,000 »	70,000 »
LITT. D.		
<b>Charges extraordinaires et temporaires.</b>		
Achat de cuirasses pour cuirassiers . . . . .	20,000 »	»
LITT. E.		
<b>Manufacture d'armes de guerre.</b>		
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percuteur, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie. — L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
Achat de matériaux, tels que fers, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers.	57,482 »	
Salaires des ouvriers . . . . .	117,133 20	
Menues dépenses . . . . .	2,000 »	
	156,615 20	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . .	15,909 20	
	140,706 »	
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
Salaires des ouvriers . . . . .	42,500 »	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . .	4,073 »	
	38,427 »	
	179,133 »	179,133 »
TOTAL des litt. A à E (à reporter). . . . . fr.	550,133 »	545,133 »

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

et matériel de l'artillerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
ALIMENTATION	DIMINUTION	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	a) Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes, achats d'outils et d'approvisionnements, confection de munitions, dépenses relatives aux exercices de polygone, frais de bureau des comptables de l'artillerie, confection de brquets pour la conservation des poudres, achat de bois pour plates formes, allocations accordées aux conducteurs temporaires, chargés d'escorter des convois de matériel, frais d'encaissement de fonds, journées d'ouvriers, a défaut d'artilleurs, dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre
"	(b 4,000 "	b) Réduction provisoire, à l'effet de former une partie des fonds nécessaires à l'achat de cuirasses, pour remplacer celles à mettre hors de service dans les deux régiments de cuirassiers
"	(c 11,000 "	c) Même observation que la précédente
(d 20,000 "	"	d) Pour faire face à la dépense qu'occasionnera l'achat de cuirasses mentionné dans la note b ci dessus
"	"	
20,000 "	15,000 "	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

## CHAPITRE VI. — Etablissements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1849	Alloué POUR L'EXERCICE 1848
Report des litt. A à E	fr 350 135 »	345,135 »
<b>LITT. F</b>		
<b>Fonderie de canons</b>		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer — projectiles, râchiers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation à l'équipage de ponts, et travaux divers		
L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes		
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôles, combustible, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers	55,692 »	
Salaires des ouvriers	25,000	
Menues dépenses	1,850 »	
	— 60,542	60,542
<b>LITT. G</b>		
<b>Arsenal de construction</b>		
Construction d'affûts et voitures avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage		
L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, aciers, tôles, combustible, huile, graisse, outils et ingrédients divers	54,288 »	
Salaires des ouvriers	29,767 »	
Menues dépenses	2,800 »	
	— 66,855	66,855 »
<b>LITT. H</b>		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie		
	10,000 »	10,000
<b>LITT. I</b>		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers		
	5,000	10,000
<b>LITT. K</b>		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie		
	4,000	5,000 »
<b>LITT. L</b>		
Dépenses diverses et menus achats		
	2,267 »	5,267 »
Forêt de Part 19	fr 408,797 »	502,797 »

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

et matériel de l'artillerie (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.	
20,000 "	15,000 "	
"	"	
"	"	
"	"	
"	(a) 5,000 "	a. Réduction provisoire, à l'effet de former une partie des fonds nécessaires à l'achat de cuirasses, pour remplacer celles à mettre hors d'usage dans les deux régiments de cuirassiers.
"	(b) 1,000 "	b) Réduction dans les achats et la confection.
"	(c) 5,000 "	c) Économie dans les dépenses.
20,000 "	24,000 "	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 20. — Matériel du génie.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
<b>Entretien ordinaire.</b>		
Bâtiments militaires . . . . .	107,300 »	
Fortifications . . . . .	16,370 »	
Ouvrages mixtes . . . . .	50,050 »	
	173,980 »	207,043 »
<b>LITT. B.</b>		
<b>Constructions, réparations et renouvellements.</b>		
Bâtiments militaires . . . . .	271,180 »	
Fortifications . . . . .	115,500 »	
Ouvrages mixtes . . . . .	97,940 »	
	482,620 »	470,577 »
<b>LITT. C.</b>		
Frais de surveillance générale . . . . .	18,000 »	18,210 »
<b>LITT. D.</b>		
Achat d'immeubles . . . . .	5,000 »	5,000 »
<b>LITT. E.</b>		
Location de bâtiments militaires dans diverses places et des champs de manœuvre de Bruxelles et des camps de Brasschaet et de Beverloo . . . . .	(d) 37,500 »	36,500 »
<b>LITT. F.</b>		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau . . . . .	25,100 »	26,170 »
<b>LITT. G.</b>		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie. . . . .	5,000 »	5,000 »
<b>LITT. H.</b>		
Levé des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires. — Frais de dessinateurs, etc. . . . .	5,000 »	10,000 »
	750,000 »	
<b>LITT. I.</b>		
<b>Dépenses extraordinaires.</b>		
Continuation des travaux de construction de la forteresse de Diest. . . . .	300,000 »	400,000 »
	1,050,000 »	1,178,300 »
TOTAL de l'art. 20. . . . . fr.		



## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE VIII. -- Pain,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
ART. 21. -- Pain.		
(a) 10,007,968 rations.		
A DÉDUIRE : 592,184 — pour les journées de marche et aux hôpitaux.		
<hr/>		
RESTE : 9,505,784 rations à raison de 16 centimes . . . . .	1,520,925 44	1,065,042 46
<hr/>		
ART. 22. -- Fourrages en nature.		
(c) . . . . .		
1,116,900 rations fortes pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' . . . . .	1,500,125 "	
1,017,620 rations légères pour chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' . . . . .	1,119,582 "	
<hr/>	2,515,307 "	
2,134,520		
<hr/>		
A DÉDUIRE pour arrondir le chiffre du crédit . . . . .	507 "	
<hr/>	2,515,000 "	2,672,888 40

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*fourrages et autres allocations.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																							
Augmentation.	Diminution.																								
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>6,814,063</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,632,645</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,407,805</td> </tr> <tr> <td>Géne. . . . .</td> <td>243,455</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10,097,968</td> </tr> </tbody> </table>	RATIONS.		Infanterie . . . . .	6,814,063	Cavalerie . . . . .	1,632,645	Artillerie . . . . .	1,407,805	Géne. . . . .	243,455		10,097,968											
RATIONS.																									
Infanterie . . . . .	6,814,063																								
Cavalerie . . . . .	1,632,645																								
Artillerie . . . . .	1,407,805																								
Géne. . . . .	243,455																								
	10,097,968																								
•	(b 142,117 02	<p>a) Ce chiffre se décompose comme suit, savoir :</p> <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>des hommes aux hôpitaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>72,600</td> <td>353,000</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>14,872</td> <td>74,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>28,252</td> <td>28,500</td> </tr> <tr> <td>Géne . . . . .</td> <td>2,960</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>118,684</td> <td>473,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Reste . . . . .</td> <td>592,184</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		de marche	des hommes aux hôpitaux	Infanterie . . . . .	72,600	353,000	Cavalerie . . . . .	14,872	74,000	Artillerie . . . . .	28,252	28,500	Géne . . . . .	2,960	9,000		118,684	473,500		Reste . . . . .	592,184	
JOURNÉES																									
de marche	des hommes aux hôpitaux																								
Infanterie . . . . .	72,600	353,000																							
Cavalerie . . . . .	14,872	74,000																							
Artillerie . . . . .	28,252	28,500																							
Géne . . . . .	2,960	9,000																							
	118,684	473,500																							
	Reste . . . . .	592,184																							
		<p>A déduire comme ci-contre :</p> <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVALY</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,685</td> <td>2,708</td> <td>615,025</td> <td>988,420</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,375</td> <td>80</td> <td>501,875</td> <td>29,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,060</td> <td>2,788</td> <td>1,116,900</td> <td>1,017,620</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVALY		NOMBRE DE RATIONS		de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères.	Cavalerie . . . . .	1,685	2,708	615,025	988,420	Artillerie . . . . .	1,375	80	501,875	29,200		3,060	2,788	1,116,900	1,017,620
CHEVALY		NOMBRE DE RATIONS																							
de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères.																						
Cavalerie . . . . .	1,685	2,708	615,025	988,420																					
Artillerie . . . . .	1,375	80	501,875	29,200																					
	3,060	2,788	1,116,900	1,017,620																					
•	(d 157,888 40	<p>b) Réduction de l'effectif, diminution de 1 centime par ration, et expiration de l'année bissextile.</p>																							
		<p>c) Décomposition de ces rations :</p> <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVALY</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,685</td> <td>2,708</td> <td>615,025</td> <td>988,420</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,375</td> <td>80</td> <td>501,875</td> <td>29,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,060</td> <td>2,788</td> <td>1,116,900</td> <td>1,017,620</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVALY		NOMBRE DE RATIONS		de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères.	Cavalerie . . . . .	1,685	2,708	615,025	988,420	Artillerie . . . . .	1,375	80	501,875	29,200		3,060	2,788	1,116,900	1,017,620
CHEVALY		NOMBRE DE RATIONS																							
de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères.																						
Cavalerie . . . . .	1,685	2,708	615,025	988,420																					
Artillerie . . . . .	1,375	80	501,875	29,200																					
	3,060	2,788	1,116,900	1,017,620																					
		<p>d) Diminution d'une ration aux lieutenants-colonels de cavalerie et d'artillerie, ainsi qu'aux lieutenants et sous-lieutenants de cavalerie et des batteries montées — Expiration de l'année bissextile et réduction dans le prix de revient de la ration.</p>																							

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE VIII. — Pain,

NATURE DES DÉFENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 23. — Casernement des hommes.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
<b>Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand.</b>		
(Contrat du 29 juin 1835.)		
1,010 lits à 2 places, à raison de fr. 20 50 c <sup>t</sup> par lit . . . . .	20,795 *	
19,300 — à 1 — — 20 50 — . . . . .	401,595 *	
105 demi-fournitures — 12 " par demi-fourniture . . . . .	1,260 *	
	432,650 *	432,650 "
<b>LITT. B.</b>		
(α 2,547,700 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes.	127,585 *	165,251 60
<b>LITT. C.</b>		
(α 694,900 journées d'occupation des fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes . . . . .	15,808 *	14,460 "
<b>LITT. D.</b>		
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . .	2,047 *	2,040 22
<b>TOTAL de l'art. 23. . . . . fr.</b>	576,580 *	615,010 82
<b>ART. 24. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</b>		
Infanterie (e . . . . .	55,872 *	
Cavalerie (f. . . . .	85,788 40	
Artillerie (g. . . . .	11,048 00	
Génie (h. . . . .	1,768 *	
	152,477 80	
<b>A DÉDUIRE. . . . .</b>	2,477 50	
	150,000 *	152,084 "

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

fourrages et autres allocations (suite)

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.																																										
ALIMENTATION	DIMINUTION																																											
		<p>a) Décomposition de ces journées</p> <table border="0"> <tr> <td>{ Infanterie</td> <td>6,813,480</td> </tr> <tr> <td>{ Cavalerie</td> <td>1,632,645</td> </tr> <tr> <td>{ Artillerie</td> <td>1,107,800</td> </tr> <tr> <td>{ Génie</td> <td>213,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td><u>10,128,385</u></td> </tr> </table> <p>A déduire les journées de marche</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>118,685</td> </tr> <tr> <td><b>Reste</b></td> <td><u>10,009,700</u></td> </tr> </table> <p>20,000 fournitures de la société Félix Legrand, à 365 jours d'occupation 7,519,000 journées A déduire <math>\frac{1}{10}</math> pour non occupation 751,900</p> <table border="0"> <tr> <td><b>Reste</b></td> <td>6,767,100</td> <td>loyer annuel</td> <td>152,050</td> </tr> <tr> <td>Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,647,700</td> <td>à 5 centimes</td> <td>127,385</td> </tr> <tr> <td>— — — l'Etat</td> <td>693,900</td> <td>à 2 —</td> <td>13,898</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><u>293,333</u></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL REAL</b></td> <td><b>10,009,700</b></td> <td></td> <td><b>375,953</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Lavage de couvertures, etc</td> <td>2,647</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>TOTAL REAL au crédit demandé</b></td> <td><u><b>378,600</b></u></td> </tr> </table>	{ Infanterie	6,813,480	{ Cavalerie	1,632,645	{ Artillerie	1,107,800	{ Génie	213,150		<u>10,128,385</u>		118,685	<b>Reste</b>	<u>10,009,700</u>	<b>Reste</b>	6,767,100	loyer annuel	152,050	Fournitures appartenant aux communes	2,647,700	à 5 centimes	127,385	— — — l'Etat	693,900	à 2 —	13,898				<u>293,333</u>	<b>TOTAL REAL</b>	<b>10,009,700</b>		<b>375,953</b>			Lavage de couvertures, etc	2,647			<b>TOTAL REAL au crédit demandé</b>	<u><b>378,600</b></u>
{ Infanterie	6,813,480																																											
{ Cavalerie	1,632,645																																											
{ Artillerie	1,107,800																																											
{ Génie	213,150																																											
	<u>10,128,385</u>																																											
	118,685																																											
<b>Reste</b>	<u>10,009,700</u>																																											
<b>Reste</b>	6,767,100	loyer annuel	152,050																																									
Fournitures appartenant aux communes	2,647,700	à 5 centimes	127,385																																									
— — — l'Etat	693,900	à 2 —	13,898																																									
			<u>293,333</u>																																									
<b>TOTAL REAL</b>	<b>10,009,700</b>		<b>375,953</b>																																									
		Lavage de couvertures, etc	2,647																																									
		<b>TOTAL REAL au crédit demandé</b>	<u><b>378,600</b></u>																																									

b) Réduction de l'effectif et expiration de l'année bissextile  
c) Même observation que la précédente  
d) Pour arrondir le chiffre du crédit demandé pour cet article

(b) 35,866 60

	(c) 562		Base de l'allocation	Hommes	Chevaux	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation		TOTAL		---------------------------------------------------------------	---------------	--------------	---------------------	------------	-------------------------------------	------------------	-----------------------					par homme	par cheval	Hommes	Chevaux			Regiment d'élite { Grenadiers { Voltigeurs	1,856	»	6	»	11,016	»	11,016		Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	1,856	»	1	»	1,856	»	1,856			45,020	»	1	»	45,020	»	45,020		e) Infanterie	46,692	»			55,872	»	55,872		Chasseurs à cheval et guides	2,750	2,274	1 20	16	5,286 80	36,384	39,670 80		Lanciers	1,826	1,516	1 30	16	2,759	21,256	26,995		Cuirassiers	1,258	1,016	» 70	16	866 60	16,246	17,122 60		f) Cavalerie	5,805	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40		Batteries à cheval	840	352	1 35	7 20	1,302	2,552	3,854		— montées et train	3,878	886	» 50	4 20	1,939	5,765 50	5,704 50		— de siège et compagnies spéciales	3,726	»	» 40	»	1,490 40	»	1,490 40		g) Artillerie	8,444	1,238			4,731 40	6,317 50	11,048 90		h) Regiment du génie	1,768	»	1	»	1,768	»	1,768		<b>TOTALX</b>	<b>62,707</b>	<b>6,044</b>			<b>69,263 80</b>	<b>85,215 50</b>	<b>152,477 30</b>							<b>A DÉDUIRE</b>		<b>2,477 30</b>							<b>TOTAL REAL au crédit demandé</b>		<u><b>150,000</b></u>	
	(d) 2 22																																																																																																																																																																												
	(e) 36,450 82																																																																																																																																																																												
	(f) 2,084																																																																																																																																																																												

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE VIII. — *Pain*,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1849	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 25. — Frais de route et de séjour des officiers</b>		
LITR A		
Voyages, missions et déplacements ordinaires	86,000	86,000
LITR B		
Frais de route et de séjour du Ministre	5,000	5 000
TOTAL de l'art. 25	91,000	91,000
<b>ART. 26. — Transports généraux.</b>		
Transport de matériel par terre et par eau, fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc	50,000	50,000
<b>ART. 27. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde</b>		
Fournitures de combustibles aux corps-de-garde établis dans les places de garnison et les camps	58,000	60,000
<b>ART 28. — Remonte.</b>		
LITR A		
Achat de chevaux indigènes		
55 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à fr 560	18,480	"
55 — — — de lanciers 560	18,480	"
24 — — — de cuirassiers 750	17,820	"
17 — pour le régiment des guides 600	11,730	"
13 — de selle pour les régiments d'artillerie 660	8,580	"
— de trait — —	"	"
TOTAL	74,790	377,170
LITR B		
120 Primes à accorder pour l'achat des 120 chevaux de selle ci-dessus indiqués, à raison de 100 francs par cheval	12,000	12,000
TOTAL de l'art 28	86,790	389,170

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*fourrages et autres allocations (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTION	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	(a) 2.000	a) Suppression de quelques corps de-garde
"	(b) 502,680	b) Par suite des achats de chevaux qui ont eu lieu en 1848, au moyen du crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, il a été possible de limiter à 120 chevaux la remonte pour l'année 1849
"	"	
"	502,680	"

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE IX. — *Traitements divers,*

NATURE DES DEPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1849	Alloué POUR L'EXERCICE 1848
ART 29 — <i>Traitements divers, honoraires et pensions temporaires</i>			
LIST A			
Traitement de disponibilité de non-activité et de réforme			
DISPONIBILITE			
1	2	Général major	7,750
1	"	Médecin en chef	5,600
1	"	— de garnison	5,600
1	1	Major d'artillerie	5,600
1	"	Sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe	5,600
5	5		24,310
NON-ACTIVITE			
2	"	Colonels	7,400
1	"	Lieutenant colonel	2,950
5	"	Majors	12,625
50	"	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe	49,500
52	"	— de 2 <sup>e</sup> —	46,400
45	"	Lieutenants	42,750
25	"	Sous lieutenants	20,000
2	"	Intendants de 2 <sup>e</sup> classe	5,900
1	"	Médecin de régiment	1,650
1	"	Vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe	1,650
2	"	Pharmaciens de 2 <sup>e</sup> classe	1,900
1	"	— de 3 <sup>e</sup> —	800
1	"	Sous directeur d'hôpital	600
148	"		194,125
REFORME			
5	"	Lieutenants	1,425
1	"	Sous lieutenant	400
4	"		1,825
			220,260
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ ° pour médicaments			1,101 50
			219,158 70
RESTE			210,158 70
EMPLOYES MILITAIRES EN NON ACTIVITE			
1	"	Capitaine de corps francs à fr 5 17 c <sup>t</sup> par jour	1,157 05
1	"	Lieutenant 2 38 —	868 70
2	"	Sous lieutenants 2 12 —	1,547 60
1	"	Garde du génie de 2 <sup>e</sup> classe	740
5	"		4,315 35
162	5		225 472 05
Total du list A (à reporter)		fi	225,472 05
			242,484 51
			242 484 51



## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

## CHAPITRE IX. — Traitements divers,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
REPORT du litt. A. . . . .	235,472 05	242,484 51
<b>LITT. B.</b>		
Indemnité de fourrages.		
5 chevaux × 565 = 1,095 journées donnant droit à l'indemnité représentative, à fr. 1 25 c' . . . . .	1,508 75	5,874 30
<b>LITT. C.</b>		
Honoraires d'avocats et frais de procédure . . . . .	6,000 *	6,000 *
<b>LITT. D.</b>		
Pensions temporaires et arriérés . . . . .	50,000 *	50,000 *
<b>LITT. E.</b>		
Dépenses extraordinaires.		
Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement . . . . .	8,159 20	9,105 10
<b>LITT. F.</b>		
Traitement d'un garde-magasin de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	2,500 *
<b>TOTAL de l'art. 20. . . . . fr.</b>	<b>269,000 *</b>	<b>295,961 71</b>
<b>ART. 30. — Frais de représentation.</b>		
Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale. . . . .	22,000 *	22,000 *

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*honoraires et pensions temporaires (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	10,012 26	
»	(a 4,505 55	a) Diminution de 9 chevaux pour les officiers en disponibilité et expiration de l'année bissextile.
»	»	
»	»	
»	(b 945 00	b) Extinctions survenues parmi les militaires décorés.
»	(c 2,500 »	c) Suppression d'emploi.
»	26,961 71	
»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

## CHAPITRE X. — Pensions

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>Art. 51. — Pensions civiles et secours.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
Pensions civiles accordées depuis 1830 . . . . .	22,000 »	13,000 »
<b>LITT. B.</b>		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre . . . . .	15,000 »	10,000 »
<b>LITT. C.</b>		
<b>Dépense extraordinaire.</b>		
Secours sur le fonds de Waterloo . . . . .	11,000 »	12,112 50
<b>LITT. D.</b>		
<b>Dépense extraordinaire.</b>		
Secours aux réfugiés politiques . . . . .	5,670 »	20,000 »
<b>TOTAL de l'art. 51. . . . . fr.</b>	<b>53,670 »</b>	<b>67,112 50</b>

## DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*civiles et secours.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTIONS.	
(a 7,000	"	a) Admission à la pension des fonctionnaires et employés ci-après : 1 secrétaire général; 2 chefs de bureau.
(b 5,000	"	b) Le nombre toujours croissant des personnes qui ont des droits réels à l'obtention de secours nécessite impérieusement cette augmentation de crédit.
"	(c 1,112 50	c) Extinctions dans le nombre des participants.
"	(d 14,550	d) Extinctions dans le nombre des réfugiés.
12,000	15,442 50	

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
ART. 52.		
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	16,645 11	14,493 31

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

*Dépenses imprévues.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
(a) 2,151 80	»	a) Pour arrondir le chiffre total du Budget.

## DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE XII. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1849.	Alloué POUR L'EXERCICE 1848.
<b>ART. 55. — Traitement et solde de la gendarmerie.</b>			
		<b>LITT. A.</b>	
		<b>Solde d'activité.</b>	
		<b>EFFECTIF.</b>	
		<b>HOMMES. CHEVAUX.</b>	
44	57	Officiers de tous grades. . . . .	159,950 °
		A DÉDUIRE ½ % pour médicaments. . . . .	799 75
			(a 159,150 25
1,408	1,008	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	(b 1,181,506 25
1,452	1,065		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	26,955 25
			1,567,701 75
		A DÉDUIRE pour incomplets et congés. . . . .	15,755 25
			1,551,946 50
			1,552,956 20
		<b>LITT. B.</b>	
		<b>Indemnité de fourrages.</b>	
		388,725 journées donnant droit à l'indemnité, à raison de fr. 1 10 c. . . . .	427,597 50
		A DÉDUIRE pour incomplets. . . . .	4,892 80
			422,704 70
			455,043 70
		<b>LITT. C.</b>	
		<b>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</b>	
		400 hommes à pied, à raison de 1 franc. . . . .	400 °
1,008	—	à cheval, — de 2 — . . . . .	2,016 °
1,408			2,416 °
			2,416 °
		<b>LITT. D.</b>	
		515,920 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. . . . .	25,606 °
			25,766 40
		<b>LITT. E.</b>	
		567,920 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . . .	14,716 80
			14,757 12
		<b>LITT. F.</b>	
		Frais de bureau et d'administration pour les 9 compagnies et l'administration centrale. . . . .	15,500 °
			15,500 °
		<b>TOTAL de l'art. 55. . . . . fr.</b>	<b>1,851,000 °</b>
			<b>1,864,439 52</b>

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1849.

Gendarmerie.

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS																																																																																																																																
ALIMENTATION	DIMINUTION																																																																																																																																	
		L'arme de la gendarmerie se compose d'un chef major et de 9 compagnies comportant l'effectif ci après																																																																																																																																
		<b>Officiers</b>																																																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers comptables</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>Journées d'indemnité de fourrages</th> <th>Traitement annuel</th> <th>FOLIA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>3</td> <td>Colonel</td> <td>1,095</td> <td>9,500</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>Lieutenant colonel (pour memoir)</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,190</td> <td>6,500</td> <td>18,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant major</td> <td>750</td> <td>5,000</td> <td>5,050</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>— quartier maître de 1<sup>re</sup> classe</td> <td>"</td> <td>3,700</td> <td>3,700</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>— administrateur d'habillement</td> <td>"</td> <td>3,500</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>"</td> <td>18</td> <td>Capitaines commandants</td> <td>6,570</td> <td>5,000</td> <td>45,450</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,285</td> <td>2,950</td> <td>26,550</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>"</td> <td>19</td> <td>Sous lieutenants</td> <td>6,950</td> <td>2,500</td> <td>47,000</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>2</td> <td>57</td> <td></td> <td>20,805</td> <td></td> <td>159,900</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>À déduire 4 p 100 pour médicaments</td> <td>fr 799 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e</td> <td>989 80</td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL EGAL (a</td> <td>fr 1,59,150 20</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers comptables	Chevaux	GRADES.	Journées d'indemnité de fourrages	Traitement annuel	FOLIA	1	"	3	Colonel	1,095	9,500	9,500	"	"	"	Lieutenant colonel (pour memoir)	"	"	"	3	"	6	Majors	2,190	6,500	18,900	1	"	2	Capitaine adjudant major	750	5,000	5,050	"	1	"	— quartier maître de 1 <sup>re</sup> classe	"	3,700	3,700	"	1	"	— administrateur d'habillement	"	3,500	3,500	9	"	18	Capitaines commandants	6,570	5,000	45,450	9	"	9	Lieutenants	3,285	2,950	26,550	19	"	19	Sous lieutenants	6,950	2,500	47,000	42	2	57		20,805		159,900	44					À déduire 4 p 100 pour médicaments	fr 799 "		e	989 80			TOTAL EGAL (a	fr 1,59,150 20																																					
Officiers de gendarmerie	Officiers comptables	Chevaux	GRADES.	Journées d'indemnité de fourrages	Traitement annuel	FOLIA																																																																																																																												
1	"	3	Colonel	1,095	9,500	9,500																																																																																																																												
"	"	"	Lieutenant colonel (pour memoir)	"	"	"																																																																																																																												
3	"	6	Majors	2,190	6,500	18,900																																																																																																																												
1	"	2	Capitaine adjudant major	750	5,000	5,050																																																																																																																												
"	1	"	— quartier maître de 1 <sup>re</sup> classe	"	3,700	3,700																																																																																																																												
"	1	"	— administrateur d'habillement	"	3,500	3,500																																																																																																																												
9	"	18	Capitaines commandants	6,570	5,000	45,450																																																																																																																												
9	"	9	Lieutenants	3,285	2,950	26,550																																																																																																																												
19	"	19	Sous lieutenants	6,950	2,500	47,000																																																																																																																												
42	2	57		20,805		159,900																																																																																																																												
44					À déduire 4 p 100 pour médicaments	fr 799 "																																																																																																																												
	e	989 80			TOTAL EGAL (a	fr 1,59,150 20																																																																																																																												
		<b>Troupes</b>																																																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes</th> <th rowspan="2">Chevaux</th> <th rowspan="2">GRADES</th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>de sous officiers et brigades</th> <th>d'indemnité de fourrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>5</td> <td>Adjudants sous officiers</td> <td>1,000</td> <td>1,000</td> <td>3 80</td> <td>3,161</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marchaux des logis chefs</td> <td>3,280</td> <td>3,280</td> <td>3 50</td> <td>10,810 00</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>60</td> <td>Marchaux des logis à cheval</td> <td>21,900</td> <td>21,900</td> <td>3 10</td> <td>67,890</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>5,380</td> <td>"</td> <td>2 30</td> <td>10,074</td> </tr> <tr> <td>127</td> <td>127</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>46,500</td> <td>46,500</td> <td>2 80</td> <td>129,792</td> </tr> <tr> <td>32</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>11,680</td> <td>"</td> <td>2 10</td> <td>24,528</td> </tr> <tr> <td>809</td> <td>809</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>290,280</td> <td>290,280</td> <td>2 50</td> <td>695,919 75</td> </tr> <tr> <td>506</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>120,940</td> <td>"</td> <td>1 80</td> <td>240,589</td> </tr> <tr> <td>1108</td> <td>1008</td> <td></td> <td>515,920</td> <td>567,920</td> <td>TOTAL EGAL (b)</td> <td>1,181,596 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td>57</td> <td>Chevaux d'officiers</td> <td></td> <td>20,800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1060</td> <td></td> <td></td> <td>388,720</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>e</td> <td>70 40</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>f</td> <td>40 32</td> <td>c) Expiration de l'année bissextile</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>d) Diminution d'un cheval aux lieutenants et sous lieutenants réduction de 2 centimes sur le taux de l'indemnité journalière, et expiration de l'année bissextile</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>e) Expiration de l'année bissextile</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>f) Id id</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35,439 52</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Chevaux	GRADES	JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT	de sous officiers et brigades	d'indemnité de fourrages	3	5	Adjudants sous officiers	1,000	1,000	3 80	3,161	9	9	Marchaux des logis chefs	3,280	3,280	3 50	10,810 00	60	60	Marchaux des logis à cheval	21,900	21,900	3 10	67,890	12	"	— à pied	5,380	"	2 30	10,074	127	127	Brigadiers à cheval	46,500	46,500	2 80	129,792	32	"	— à pied	11,680	"	2 10	24,528	809	809	Gendarmes à cheval	290,280	290,280	2 50	695,919 75	506	"	— à pied	120,940	"	1 80	240,589	1108	1008		515,920	567,920	TOTAL EGAL (b)	1,181,596 25		57	Chevaux d'officiers		20,800				1060			388,720				e	70 40						f	40 32	c) Expiration de l'année bissextile							d) Diminution d'un cheval aux lieutenants et sous lieutenants réduction de 2 centimes sur le taux de l'indemnité journalière, et expiration de l'année bissextile							e) Expiration de l'année bissextile							f) Id id						35,439 52				
Hommes	Chevaux	GRADES				JOURNÉES				SOLDE journalière	MONTANT																																																																																																																							
			de sous officiers et brigades	d'indemnité de fourrages																																																																																																																														
3	5	Adjudants sous officiers	1,000	1,000	3 80	3,161																																																																																																																												
9	9	Marchaux des logis chefs	3,280	3,280	3 50	10,810 00																																																																																																																												
60	60	Marchaux des logis à cheval	21,900	21,900	3 10	67,890																																																																																																																												
12	"	— à pied	5,380	"	2 30	10,074																																																																																																																												
127	127	Brigadiers à cheval	46,500	46,500	2 80	129,792																																																																																																																												
32	"	— à pied	11,680	"	2 10	24,528																																																																																																																												
809	809	Gendarmes à cheval	290,280	290,280	2 50	695,919 75																																																																																																																												
506	"	— à pied	120,940	"	1 80	240,589																																																																																																																												
1108	1008		515,920	567,920	TOTAL EGAL (b)	1,181,596 25																																																																																																																												
	57	Chevaux d'officiers		20,800																																																																																																																														
	1060			388,720																																																																																																																														
	e	70 40																																																																																																																																
	f	40 32	c) Expiration de l'année bissextile																																																																																																																															
			d) Diminution d'un cheval aux lieutenants et sous lieutenants réduction de 2 centimes sur le taux de l'indemnité journalière, et expiration de l'année bissextile																																																																																																																															
			e) Expiration de l'année bissextile																																																																																																																															
			f) Id id																																																																																																																															
		35,439 52																																																																																																																																



# DÉCOMPOSITION DE L'EFFECTIF DES CORPS.

## INFANTERIE.

*Le régiment d'élite se compose d'un état-major, de 4 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.*

<b>1° L'état-major comprend en officiers</b>		Fr 2,165 50
1 colonel au traitement de	fr 7,400 " 7,400 "	<u>18,228 90</u>
1 lieutenant colonel	5,900 " 5,900 "	
3 majors	2,200 " 2,200 "	
1 capitaine adjudant major de 1 <sup>re</sup> classe	3,700 " 3,700 "	
1 " quartier maître "	3,700 " 3,700 "	
3 lieutenants adjoints majors	2,500 " 2,500 "	
1 sous lieutenant adjudant major	2,000 " 2,000 "	
1 lieutenant officier piveur	2,500 " 2,500 "	
1 sous lieutenant officier piveur	2,000 " 2,000 "	
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 " 3,500 "	
1 officier d'armement	1,900 " 1,900 "	
1 lieutenant porte drapeau	1,900 " 1,900 "	
1 médecin de régiment	3,200 " 3,200 "	
1 " de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe	3,500 " 3,500 "	
1 " " de 2 <sup>e</sup> " "	2,300 " 2,300 "	
<hr/>		
<b>2° Chaque compagnie comprend en officiers</b>		
1 capitaine de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de	fr 3,100 "	
1 lieutenant	1,900 "	
1 sous lieutenant	1,600 "	
<hr/>		
3 × 26 = 78	Fr 6,600 "	
<hr/>		
Fr 6,600 × 26 =	fr 171,600 "	
<hr/>		
A déduire 3 0/0 pour médicaments		1,261 50
<hr/>		
Total du traitement des officiers		fr 2,165 50
<hr/>		
<b>3 Le petit état-major est formé de</b>		
3 adjudants sous officiers, à la solde journalière de	fr 2 71 " 5,34 75	
1 tambour major	1 97 " 719 05	
1 sergent major secrétaire	2 04 " 744 60	
1 sergent cornet	1 72 " 627 80	
1 maître armurier	1 99 " 726 55	
2 " tailleur et cordonnier	" 92 " 671 60	
12 musiciens d'état major	" " 8,144 "	
3 caporaux tambours et cornets	1 15 " 1,649 80	
<hr/>		
Fr 18,228 90		
<hr/>		
<b>4 Chaque compagnie active est forte de</b>		
1 sergent major, à la solde journalière de	fr 2 04 " 2 04	
3 sergents	1 72 " 6 88	
1 fourrier	1 72 " 1 72	
6 caporaux	0 97 " 5 82	
2 tambour et cornet	0 86 " 1 72	
31 grenadiers et voltigeurs	0 76 " 58 76	
<hr/>		
6 × 23 = 1,360	Fr 6 94	
<hr/>		
Fr 6 94 × 36 =	fr 20,785 40	
Fr 20,785 40 × 24 =	fr 498,791 60	
<hr/>		
<b>5 La compagnie d'école compte en solde</b>		
1 sergent-major	2 04 " 2 04	
6 sergents	1 72 " 10 52	
1 fourrier	1 72 " 1 72	
4 caporaux	0 97 " 3 88	
2 tambour et cornet	0 86 " 1 72	
8 élèves tambours et cornets	0 70 " 5 60	
<hr/>		
22	Fr 23 28	
<hr/>		
Fr 23 28 × 56 =	fr 1,227 20	
<hr/>		
<b>6 La compagnie de dépôt compte en solde</b>		
1 sergent major	fr 2 04 " 2 04	
3 sergents	1 72 " 8 60	
2 fourriers	1 72 " 3 44	
12 caporaux	0 97 " 11 64	
2 tambour et cornet	0 86 " 1 72	
<hr/>		
22	Fr 27 44	
<hr/>		
Fr 27 44 × 56 =	fr 1,535 40	
<hr/>		
TOTAL de la solde journalière		256,266 10
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite		fr 787,001 60
<hr/>		

Les 12 régiments d'infanterie de ligne se composent chacun d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel au traitement de . . . . . fr.	7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel . . . . .	5,900	»	5,900	»
4 majors . . . . .	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . .	3,500	»	3,500	»
1 capitaine quartier-maître de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . .	3,500	»	3,500	»
3 lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors, au traitement moyen de . . . . .	2,225	»	6,675	»
1 lieutenant officier-payeur . . . . .	2,500	»	2,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	2,000	»	2,000	»
1 capitaine d'habillement . . . . .	3,500	»	3,500	»
1 officier d'armement . . . . .	1,900	»	1,900	»
1 lieutenant porte-drapeau . . . . .	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment . . . . .	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550	»	3,550	»
2 — — de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2,500	»	5,000	»

20 × 12 = 240.

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . . fr.	5,100	»
1 lieutenant . . . . .	1,900	»
1 sous-lieutenant . . . . .	1,600	»
5 × 20 = 60 × 12 = 720.	Fr. 6,600	»

Fr. 6,600 × 20 = . . . . . fr. 132,000 »

Par régiment . . . . . fr. 205,125 »

Fr. 205,125 × 12 = . . . . . 2,457,500 »

A déduire 1/2 ‰ pour médicaments . . . . . 12,187 50

Total du traitement des officiers . . fr. 2,425,312 50

3° Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 71	3,956 60
1 tambour-major . . . . .	1 97	719 05
1 sergent-major secrétaire . . . . .	1 99	726 35
1 maître armurier . . . . .	1 99	726 35
2 — tailleur et cordonnier . . . . .	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major . . . . .	»	8,154 »
4 caporaux-tambours et cornets . . . . .	1 15	1,619 80

27 × 12 = 324.

Fr. 16,595 75

Fr. 2,425,312 50

16,595 75

4° Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents . . . . .	1 67	6 68
1 fourrier . . . . .	1 67	1 67
6 caporaux . . . . .	0 92	5 52
2 tambour et cornet . . . . .	0 81	1 62
41 fusiliers . . . . .	0 70	28 70

55 × 18 × 12 = 11,880.

Fr. 46 18

Fr. 46 18 c<sup>s</sup> × 365 = fr. 16,855 70 c<sup>s</sup> × 18 = . . . . . fr. 305,402 60

Surplus de solde aux grenadiers et voltigeurs . . . . . 2,625 70

5° La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major . . . . . fr.	1 99	1 99
6 sergents . . . . .	1 67	10 02
1 fourrier . . . . .	1 67	1 67
4 caporaux . . . . .	0 92	5 68
2 tambour et cornet . . . . .	0 81	1 62
8 élèves tambours et cornets . . . . .	0 70	5 60

22 × 12 = 264.

Fr. 24 58

Fr. 24 58 c<sup>s</sup> × 365 = . . . . . fr. 8,971 70

6° La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major . . . . . fr.	1 99	1 99
5 sergents . . . . .	1 67	8 35
2 fourriers . . . . .	1 67	3 34
12 caporaux . . . . .	0 92	11 04
2 tambour et cornet . . . . .	0 81	1 62

22 × 12 = 264.

Fr. 26 54

Fr. 26 54 c<sup>s</sup> × 365 = . . . . . fr. 9,614 10

Total de la solde journalière par régiment . . . . . 341,275 85

Fr. 341,275 85 c<sup>s</sup> × 12 = . . . . . 4,095,316 20

TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie . . fr. 6,520,622 70

Le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs-carabiniers se compose d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1<sup>o</sup> L'état-major comprend en officiers :

1 colonel au traitement de	fr. 7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel . . . . .	5,900 »	5,900 »
4 majors . . . . .	5,050 »	20,200 »
1 capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe	3,700 »	3,700 »
1 — quartier-maître —	3,700 »	3,700 »
2 lieutenants adjudants-majors . . . . .	2,500 »	4,600 »
1 sous-lieutenant adjudant major . . . . .	2,000 »	2,000 »
1 lieutenant officier-payeur . . . . .	2,500 »	2,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement . . . . .	3,300 »	3,300 »
1 officier d'armement . . . . .	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550 »	3,550 »
2 — — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,500 »	5,000 »

19

2<sup>o</sup> Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de	fr. 5,100 »
1 lieutenant . . . . .	1,900 »
1 sous-lieutenant . . . . .	1,600 »
<hr/>	
3 × 20 = 60.	Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = fr. 132,000 »

A DEDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments. . . . . 1,007 70

TOTAL du traitement des officiers . . . . . 200,342 20

3<sup>o</sup> Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous officiers, à la solde journalière de . . . . .	fr. 2 74	5,906 60
1 sergent-major secrétaire. . . . .	1 99	726 50
1 sergent cornet . . . . .	1 97	719 00
1 maître armurier . . . . .	4 99	726 50
2 — tailleur et cordonnier . . . . .	0 92	671 60
14 musiciens d'état major . . . . .	»	8,144 »
3 caporaux cornets . . . . .	1 15	1,257 50
<hr/>		
26	Fr.	16,181 50

Fr. 200,342 20

16,181 50

4<sup>o</sup> Chaque compagnie est forte de :

1 sergent major à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents. . . . .	1 67	6 68
1 fourrier. . . . .	1 67	1 67
6 caporaux . . . . .	0 92	5 52
2 cornets . . . . .	0 81	1 62
51 chasseurs . . . . .	0 70	35 70
<hr/>		
60 × 18 = 1,170		11 35 18

Fr. 11 35 18 × 360 = fr. 410 70 et × 18 = fr. 719,392 60

Surplus de solde aux carabiniers . . . . . 5,500 70

5<sup>o</sup> La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent major . . . . .	fr. 1 99	1 99
6 sergents . . . . .	1 67	10 02
1 fourrier. . . . .	1 67	1 67
4 caporaux . . . . .	0 92	3 68
2 cornets . . . . .	0 81	1 62
8 élèves cornets . . . . .	0 70	5 60
<hr/>		
22	Fr.	24 58

Fr. 24 58 × 360 = fr. 8,971 70

6<sup>o</sup> La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major . . . . .	fr. 1 99	1 99
2 sergents. . . . .	1 67	8 50
2 fourriers . . . . .	1 67	3 34
12 caporaux . . . . .	0 92	11 04
2 cornets . . . . .	0 81	1 62
<hr/>		
22	Fr.	26 54

Fr. 26 54 × 360 = fr. 9,614 10

TOTAL de la solde journalière. . . . . fr. 587,540 50

TOTAL GÉNÉRAL pour le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs carabin. fr. 88,052 60

Les 2<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> régiments de chasseurs à pied se composent chacun d'un état-major, de 5 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1<sup>o</sup> L'état-major comprend en officiers :

1 colonel au traitement de . . . . . fr.	7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel . . . . .	5,900	»	5,900	»
4 majors . . . . .	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3,300	»	3,300	»
1 — quartier-maître — . . . . .	3,300	»	3,300	»
2 lieutenants adjudants-majors . . . . .	2,300	»	4,600	»
1 sous-lieutenant adjudant-major . . . . .	2,000	»	2,000	»
1 lieutenant officier-payeur . . . . .	2,500	»	2,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement . . . . .	3,500	»	3,500	»
1 officier d'armement . . . . .	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment . . . . .	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,350	»	5,350	»
2 — — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,500	»	5,000	»
<hr/>				
19 × 2 = 38.				

2<sup>o</sup> Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . . fr.	3,100	»
1 lieutenant . . . . .	1,900	»
1 sous-lieutenant . . . . .	1,600	»
<hr/>		
5 × 40 = 190.	Fr.	6,600
<hr/>		
Fr. 6,600 × 20 = . . . . .		132,000
<hr/>		
Par régiment . . . . . fr.		200,750
<hr/>		
Fr. 200,750 × 2 = . . . . .		401,500
A déduire 1/2 % pour médicaments . . . . .		2,007 50
<hr/>		
TOTAL du traitement des officiers . . . . .		399,492 50

3<sup>o</sup> Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 71	5,956 60
1 sergent-major secrétaire . . . . .	1 99	726 55
1 sergent-cornet . . . . .	1 97	719 05
1 maître armurier . . . . .	1 99	726 55
2 — tailleur et cordonnier . . . . .	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major . . . . .	»	8,144
5 caporaux-cornets . . . . .	1 15	1,257 55
<hr/>		
26 × 2 = 52.	Fr.	16,181 50

Fr. 399,492 50  

---

16,181 50

4<sup>o</sup> Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents . . . . .	1 67	6 68
1 fourrier . . . . .	1 67	1 67
6 caporaux . . . . .	0 92	5 52
2 cornets . . . . .	0 81	1 62
41 chasseurs . . . . .	0 70	28 70
<hr/>		
53 × 18 × 2 = 1,980.	Fr.	46 18

Fr. 46 18 c<sup>s</sup> × 365 = fr. 16,855 70 c<sup>s</sup> × 18 = . . . . . 305,402 60  
Surplus de solde aux carabiniers . . . . . 2,695 70

5<sup>o</sup> La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major . . . . . fr.	1 99	1 99
6 sergents . . . . .	1 67	10 02
1 fourrier . . . . .	1 67	1 67
4 caporaux . . . . .	0 92	3 68
2 cornets . . . . .	0 81	1 62
8 élèves cornets . . . . .	0 70	5 60
<hr/>		
22 × 2 = 44.	Fr.	24 58

Fr. 24 58 c<sup>s</sup> × 365 = . . . . . 8,971 70

6<sup>o</sup> La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major . . . . . fr.	1 99	1 99
5 sergents . . . . .	1 67	8 55
2 fourriers . . . . .	1 67	3 34
12 caporaux . . . . .	0 92	11 04
2 cornets . . . . .	0 81	1 62
<hr/>		
22 × 2 = 44.	Fr.	26 54

Fr. 26 54 c<sup>s</sup> × 365 = . . . . . 9,614 40

TOTAL de la solde journalière par régiment . . . . . 340,863 40

Fr. 340,863 40 c<sup>s</sup> × 2 = . . . . . 681,726 80

TOTAL GÉNÉRAL pour les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> reg. de chasseurs à pied. fr. 1,081,219 50

## Le cadre de réserve comprend :

16 capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, au traitement annuel de . . . . .	2,200 »	35,200 »
16 capitaines de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,933 53	30,933 28
32 lieutenants . . . . .	1,266 67	40,533 44
64		106,666 72
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments . . . . .		573 53
RESTE . . . . .	fr.	106,153 59

## COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE SOUS-OFFICIERS :

## OFFICIERS.

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . .	5,500 »	5,500 »
1 lieutenant . . . . .	1,900 »	1,900 »
1 sous-lieutenant . . . . .	1,600 »	1,600 »
5		6,800 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments . . . . .		34 »
RESTE . . . . .	fr.	6,766 »

## TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de . . . . .	2 50	859 50
6 sergents . . . . .	1 80	5,942 »
1 fourrier . . . . .	1 80	657 »
60 sous-officiers . . . . .	1 40	30,600 »
2 tambours . . . . .	1 40	1,022 »
70		37,120 50
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	fr.	43,886 50

## UNE COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE FUSILIERS EST FORMÉE DE :

## OFFICIERS.

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe, au traitement de . . fr.	5,500 »	5,500 »
1 lieutenant . . . . .	1,900 »	1,900 »
2 sous-lieutenants . . . . .	1,600 »	3,200 »
4 × 2 = 8		8,400 »
Fr. 8,400 × 2 = . . . . .		16,800 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments . . . . .		84 »
RESTE . . . . .		16,716 »

## TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de . . . . .	fr. 1 99	1 99
4 sergents . . . . .	1 67	6 68
1 fourrier . . . . .	1 67	1 67
16 caporaux . . . . .	0 92	14 72
2 tambours . . . . .	0 81	1 62
100 fusiliers . . . . .	0 70	70 »
125 × 2 = 250		96 68
Fr. 96 68 c <sup>s</sup> × 563 = fr. 55,298 20 c <sup>s</sup> × 2 = . .		70,576 40
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies. fr.		87,292 40

## La division de discipline se compose d'un état-major et de deux compagnies.

1<sup>o</sup> L'état-major comprend en officiers :

1 major à . . . . .	fr. 5,050 »	5,050 »
1 sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	2,700 »	2,000 »
2		

2<sup>o</sup> Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr. 5,500 »	
2 lieutenants à . . . . .	fr. 1,900 »	5,800 »
2 sous-lieutenants . . . . .	1,600 »	3,200 »
5 × 2 = 10		Fr. 10,500 »
Fr. 10,500 × 2 = . . . . .		20,600 »
		27,650 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments . . . . .		158 25
TOTAL du traitement des officiers . . . . .	fr.	27,511 75

3<sup>o</sup> Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major à . . . . .	2 04	2 04
8 sergents . . . . .	1 72	13 76
1 fourrier . . . . .	1 72	1 72
12 caporaux . . . . .	0 97	11 64
2 tambours . . . . .	0 81	1 62
200 soldats . . . . .	0 55	106 »
224 × 2 = 448.		Fr. 156 78
Fr. 156 78 c <sup>s</sup> × 563 = fr. 49,924 70 c <sup>s</sup> × 2 = . .		99,849 40
TOTAL GÉNÉRAL de la division de discipline . . . . .		127,561 15

## COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPE.

## OFFICIERS.

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr. 5,500 »	5,500 »
2 lieutenants . . . . .	1,900 »	5,800 »
2 sous-lieutenants . . . . .	1,600 »	3,200 »
5		10,500 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments . . . . .		51 50
RESTE . . . . .	fr.	10,248 80

## TROUPE.

1 sergent-major . . . . .	1 99	726 35
8 sergents . . . . .	1 67	4,876 40
1 fourrier . . . . .	1 67	609 55
1 caporal tambour . . . . .	1 15	412 45
1 — (enfant) . . . . .	0 65	257 25
16 caporaux . . . . .	0 65	5,706 »
4 tambours . . . . .	0 60	576 »
229 enfants . . . . .	0 55	45,971 75
11 + 250 = 261.		57,505 75
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe fr.		67,754 25

**RÉCAPITULATION** de l'effectif

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES.	Total.
Régiment d'élite . . . . .	25	78	101
12 régiments d'infanterie . . . . .	240	720	900
1 <sup>er</sup> régiment de chasseurs-carabiniers . . . . .	10	60	70
2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> — à pied . . . . .	38	120	158
Cadre de réserve . . . . .	"	64	64
Compagnie sédentaire de sous-officiers . . . . .	"	5	5
2 compagnies sédentaires de fusiliers . . . . .	"	8	8
Division de discipline . . . . .	2	10	12
Compagnie d'enfants de troupe . . . . .	"	5	5
<b>Total.</b> . . . . .	<b>322</b>	<b>1,068</b>	<b>1,390</b>

Enfants de troupe . . . . .

*des troupes d'infanterie.*

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.					MONTANT		
PELITS ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES ACTIVES.	COMPAGNIES D'ÉCOLE.	COMPAGNIES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	Total.
20	1,560	22	22	1,655	231,655 50	556,266 15	787,901 65
524	11,880	264	264	12,752	2,425,512 50	4,005,310 20	6,520,622 70
26	1,170	22	22	1,240	200,542 25	587,510 40	588,052 65
52	1,980	44	44	2,120	599,492 50	681,726 80	1,081,210 30
"	"	"	"	"	106,155 50	"	106,155 30
"	70	"	"	70	6,766 "	57,120 50	45,886 50
"	248	"	"	248	16,716 "	70,376 40	87,292 40
"	448	"	"	448	97,511 75	99,849 40	127,361 15
"	11	"	"	11	10,248 50	57,505 75	67,754 25
451	17,567	352	352	18,502	5,444,558 50	5,065,865 60	9,410,223 90
	250			250			

## CAVALERIE.

Les 2 régiments de chasseurs à cheval et les 2 régiments de lanciers se composent chacun d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers			Fr 720,827 »
1 colonel, au traitement de	fr 8,400 »	8,400 »	
1 lieutenant-colonel	6,500 »	6,500 »	
3 majors	5,500 »	16,500 »	
1 capitaine adjudant-major	4,200 »	4,200 »	
1 lieutenant —	3,500 »	3,500 »	
1 capitaine instructeur	4,200 »	4,200 »	
1 — quartier-maître de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe au traitement moyen de	3,000 »	3,000 »	
1 lieutenant ou sous lieutenant officier principal au traitement moyen de	2,100 »	2,100 »	
1 capitaine administrateur d'équipement	3,500 »	3,500 »	
1 lieutenant porteur d'étendard	2,900 »	2,900 »	
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »	
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe	3,500 »	3,500 »	
1 — — de 2 <sup>e</sup> —	2,000 »	2,000 »	
1 vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe	3,500 »	3,500 »	
1 — de 2 <sup>e</sup> —	2,500 »	2,500 »	
1 — de 3 <sup>e</sup> —	1,800 »	1,800 »	
18 × 4 = 72			Fr 723,827 »
2 Chaque escadron compte en officiers			
1 capitaine commandant	4,600 »		
1 — en second	3,800 »		
2 lieutenants	2,900 »	5,800 »	
2 sous lieutenants	2,000 »	4,000 »	
6 × 24 = 144			Fr 19,500 »
Fr 19,500 × 6 =		fr 116,100 »	
Total du traitement des officiers par régiment		fr 188,600 »	
Fr 188,600 × 4 =		fr 754,600 »	
A déduire 1/2 0/0 pour médicaments		3,773 »	
Reste pour le traitement des officiers des 4 régiments		fr 750,827 »	
3° Le petit état-major est formé de			
3 adjudants sous officiers, à la solde journalière de	fr 2 92	3,197 40	
1 trompette major	2 29	855 80	
1 — brigadier	1 88	686 20	
1 maître armurier	2 52	919 80	
3 autres tailleur, sellier et bottier	0 99	1,084 00	
9 × 4 = 36			Fr 6,725 50
4 Chaque escadron est fort de :			
1 maréchal des-logis chef, à la solde journalière de	fr 2 52	2 52	
6 maréchaux des-logis	2 09	12 54	
1 maréchal des-logis fourrier	2 09	2 09	
12 brigadiers	1 20	14 40	
3 trompettes	1 67	5 01	
2 maréchaux ferrants	0 99	1 98	
96 chasseurs ou lanciers	0 99	8,544	
111 × 24 = 2,664			Fr 123 68
Fr 123 68 × 365 = fr 45,143 20			Fr 270,850 20
Le cadre du dépôt comprend en solde			
1 maréchal des-logis chef	fr 2 52	2 52	
4 maréchaux des-logis	2 09	8 36	
1 maréchal des-logis fourrier	2 09	2 09	
6 × 4 = 24			Fr 12 97
Fr 12 97 × 365 =		fr 4,734 05	
Total de la solde journalière par régiment		fr 282,516 »	
Fr 282,516 » × 4 =		fr 1,129,266 20	
Total général pour les quatre régiments		1,880,097 20	

Les 2 régiments de cuirassiers se composent chacun d'un état-major, de 4 escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement annuel de . . . fr.	8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel . . . . .	6,300 »	6,300 »
2 majors . . . . .	5,300 »	11,000 »
1 capitaine en second adjudant-major . . . .	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant adjudant-major. . . . .	3,350 »	3,350 »
1 capitaine en second instructeur . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . .	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de . . . . .	2,150 »	2,150 »
1 capitaine administrateur d'habillement. . . .	3,300 »	3,300 »
1 lieutenant porte-étendard . . . . .	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,350 »	3,350 »
1 vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,350 »	3,350 »
1 — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	1,800 »	1,800 »
<hr/>		
15 X 2 = 50.	Fr.	62,050 »

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant . . . . .	4,650 »	
1 — en second . . . . .	3,800 »	
2 lieutenants à . . . . . fr.	2,950 »	5,900 »
2 sous-lieutenants . . . . .	2,500 »	5,000 »
<hr/>		
6 X 8 = 48.	Fr.	19,350 »
<hr/>		
Fr. 19,350 X 4 = . . . . .		77,400 »
<hr/>		
Par régiment . . . . . fr.		159,450 »
<hr/>		
Fr. 159,450 X 2 = . . . . . fr.		278,900 »
A déduire 1/2 % pour médicaments . . . .		1,304 50
<hr/>		
Reste pour traitement des officiers des 2 régiments . .		277,595 50

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	2,151 60
1 trompette-major . . . . .	2 20	855 85
1 — brigadier . . . . .	1 88	686 20
1 maître armurier. . . . .	2 52	919 80
3 — tailleur, bottier et sellier . . . . .	0 99	1,084 05
<hr/>		
8 X 2 = 16.	Fr.	5,657 50

Fr. 277,505 50  

---

5,657 50

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de . . . . .	2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis. . . . .	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	2 09	2 09
12 brigadiers . . . . .	1 20	14 40
3 trompettes. . . . .	1 67	5 01
2 maréchaux-ferrants. . . . .	0 99	1 98
105 cavaliers . . . . .	0 99	105 95
<hr/>		
130 X 8 = 1,040.	Fr.	142 40
<hr/>		
Fr. 142 40 X 563 = fr. 52,008 85 c <sup>s</sup> X 4 = . . . fr.		208,053 40

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef . . . . . fr.	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis . . . . .	2 09	8 56
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	2 09	2 09
<hr/>		
6 X 2 = 12.	Fr.	12 97
<hr/>		
Fr. 12 97 c <sup>s</sup> X 563 = . . . . . fr.		4,754 05
<hr/>		
Solde journalière par régiment . . . . . fr.		218,426 95
<hr/>		
Fr. 218,426 95 c <sup>s</sup> X 2 = . . . . . fr.		436,853 90
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments . . . . .		714,359 40

*Le régiment des guides se compose d'un état-major, de 6 escadrons et d'un cadre de dépôt.*

1° L'état-major comprend en officiers :		
1 colonel, au traitement de . . . . . fr.	8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel . . . . .	6,500 »	6,500 »
3 majors . . . . .	5,500 »	16,500 »
1 capitaine en second adjudant-major . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant adjudant-major . . . . .	3,550 »	3,550 »
1 capitaine en second instructeur . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maitre de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3,500 »	3,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement . . . . .	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant porte-étendard . . . . .	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550 »	3,550 »
1 — — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,500 »	2,500 »
1 vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550 »	3,550 »
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,500 »	2,500 »
1 — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	1,800 »	1,800 »
<hr/>		
18	Fr.	72,200 »

2° Chaque escadron compte en officiers :		
1 capitaine commandant . . . . . fr.	4,650 »	
1 — en second . . . . .	3,800 »	
2 lieutenants à . . . . . fr.	2,050 »	5,900 »
2 sous-lieutenants . . . . .	2,500 »	5,000 »
<hr/>		
6 × 6 = 56.	Fr.	10,550 »
<hr/>		
Fr. 10,550 × 6 = . . . . . fr.		116,100 »
<hr/>		
A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments . . . . .		941 50
<hr/>		
TOTAL du traitement des officiers . . . . . fr.		187,538 50

3° Le petit état-major est formé de :		
3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 92	3,197 40
1 trompette-major . . . . .	2 31	843 15
1 — brigadier . . . . .	1 90	695 50
1 maître armurier . . . . .	2 54	927 10
3 — tailleur, bottier et sellier . . . . .	1 01	1,105 95
<hr/>		
9	Fr.	6,767 10

4° Chaque escadron est fort de :		
1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 54	2 54
6 maréchaux-des-logis . . . . .	2 11	12 66
1 maréchal des-logis-fourrier . . . . .	2 11	2 11
12 brigadiers . . . . .	1 22	14 04
3 trompettes . . . . .	1 69	5 07
2 maréchaux-ferrants . . . . .	1 01	2 02
86 cavaliers . . . . .	1 01	86 86
<hr/>		
111 × 6 = 666.	Fr.	125 90
<hr/>		
Fr. 125 90 c <sup>s</sup> × 365 = fr. 45,953 50 × 6 = fr.		275,721 »

5° Le cadre de dépôt compte en solde :		
1 maréchal-des-logis-chef . . . . .	2 54	2 54
4 maréchaux-des-logis . . . . .	2 11	8 44
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	2 11	2 11
<hr/>		
6	Fr.	13 09
<hr/>		
Fr. 13 09 c <sup>s</sup> × 365 = . . . . . fr.		4,777 85
<hr/>		
TOTAL de la solde journalière . . . . . fr.		287,265 95
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment . . . . .		474,624 45

**RÉCAPITULATION de l'effectif des troupes de cavalerie.**

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.			SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
	États-majors.	Escadrons.	TOTAL.	Petits états majors.	Escadrons.	Cadres de dépôt.	TOTAL.	du TRAITEMENT des officiers.	de la solde et HABILLEMENT de la troupe.	TOTAL.
2 régiments de chasseurs à cheval et 2 de lanciers.	72	144	216	36	2,664	24	2,720	750,827	1,129,266 20	1,880,093 20
2 régiments de cuirassiers.	50	48	78	16	1,040	12	1,068	277,505 50	456,855 90	714,350 40
Régiment des guides . . .	18	36	54	9	600	6	681	187,558 50	287,205 95	474,624 45
TOTAL . . .	120	238	348	61	4,370	42	4,475	1,215,901	1,853,586 05	3,069,077 05

**ARTILLERIE.**

*Le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie se compose d'un état-major, de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.*

**1<sup>o</sup> L'état-major comprend en officiers :**

1 colonel, au traitement de . . . . . fr.	8,400	8,400	»
1 lieutenant-colonel. . . . .	6,300	6,300	»
5 majors . . . . .	5,300	16,300	»
1 capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,650	4,650	»
1 lieutenant — . . . . .	3,350	3,350	»
1 capitaine-instructeur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,650	4,650	»
1 — quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3,500	3,500	»
1 lieutenant officier-payeur . . . . .	2,500	2,500	»
1 capitaine administrateur d'habillement . . . . .	5,500	5,500	»
1 médecin de régiment. . . . .	4,200	4,200	»
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550	3,550	»
1 vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	3,550	3,550	»
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,500	2,500	»
<b>13</b>		<b>Fr. 66,150</b>	»

**2<sup>o</sup> Chaque batterie à cheval compte en officiers :**

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . fr.	4,650	»
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	3,800	»
2 lieutenants . . . . . à fr.	2,950	5,900
2 sous-lieutenants . . . . .	2,500	5,000
<b>6 × 4 = 24.</b>		<b>Fr. 19,550</b>

**Fr. 19,550 × 4 = . . . . . fr. 77,400**

**3<sup>o</sup> Chaque batterie de siège compte en officiers :**

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . fr.	4,200	»
1 lieutenant . . . . .	2,500	»
1 sous-lieutenant . . . . .	2,100	»
<b>3 × 6 = 18.</b>		<b>Fr. 8,800</b>

**Fr. 8,800 × 6 = . . . . . fr. 52,800**

**4<sup>o</sup> Le petit état-major est formé de :**

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 92	5 84
1 maréchal-des-logis-chef artificier . . . . .	2 52	2 52
1 trompette-major . . . . .	2 24	2 24
1 — brigadier . . . . .	1 88	1 88
1 maître armurier . . . . .	2 20	2 20
5 — tailleur, cordonnier et sellier . . . . .	» 92	2 76
2 ouvriers selliers avec rang de soldat. . . . .	1 00	2 18
<b>11</b>		<b>Fr. 19 62</b>

**Fr. 19 62 c<sup>s</sup> × 365 = . . . . . fr. 7,161 50**

**Fr. 195,368 25**

**7,161 50**

**5<sup>o</sup> Chaque batterie à cheval est forte de :**

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 52	2 52
1 adjudant de batterie . . . . .	2 52	2 52
8 maréchaux-des-logis . . . . .	2 09	16 72
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	2 09	2 09
8 brigadiers. . . . .	1 24	9 60
4 — artificiers . . . . .	1 09	4 36
5 trompettes . . . . .	1 67	8 01
4 ouvriers sellier, charron, forgeron et charpentier . . . . .	1 09	4 36
2 maréchaux-ferrants . . . . .	» 99	1 98
16 canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1 05	16 64
72 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 99	71 28
<b>120 × 4 = 480.</b>		<b>Fr. 157 08</b>

**Fr. 157 08 c<sup>s</sup> × 365 = fr. 50,054 20 c<sup>s</sup> × 4 = . . . fr. 200,156 80**

**6<sup>o</sup> Chaque batterie de siège est forte de :**

1 maréchal-des-logis-chef . . . . . fr.	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis . . . . .	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	1 88	1 88
6 brigadiers . . . . .	1 15	6 78
2 — artificiers . . . . .	1 02	2 04
2 trompettes . . . . .	1 56	3 12
5 ouvriers charron, forgeron et charpentier. . . . .	1 02	5 06
8 canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	» 92	7 36
37 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 81	29 97
<b>66 × 6 = 396.</b>		<b>Fr. 67 69</b>

**Fr. 67 69 c<sup>s</sup> × 365 = fr. 24,706 85 c<sup>s</sup> × 6 = . . . fr. 148,241 40**

**7<sup>o</sup> Le cadre de dépôt compte en solde :**

1 maréchal-des-logis-chef . . . . . fr.	2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis . . . . .	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	1 88	1 88
<b>6</b>		<b>Fr. 11 60</b>

**Fr. 11 60 c<sup>s</sup> × 365 = . . . . . fr. 4,254**

**TOTAL de la solde journalière. . . . . fr. 533,775 20**

**TOTAL GÉNÉRAL pour le 1<sup>er</sup> régiment. . . . . fr. 555,141 45**

Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments d'artillerie se composent chacun d'un état-major, de 3 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1<sup>o</sup> L'état-major comprend en officiers :

1 colonel au traitement de . . . . . fr.	8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel . . . . .	6,300 »	6,300 »
3 majors . . . . .	5,300 »	16,500 »
1 capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,650 »	4,650 »
1 lieutenant — . . . . .	3,550 »	3,550 »
1 capitaine instructeur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,650 »	4,650 »
1 — quartier-maître de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . .	3,566 67	3,566 67
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur au traitement moyen de . . . . .	2,100 »	2,100 »
1 capitaine administrateur d'habillement . . . . .	3,500 »	3,500 »
1 médecin de régiment . . . . .	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550 »	3,550 »
1 vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,550 »	3,550 »
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,500 »	2,500 »
<hr/>		
15 × 3 = 45.	Fr.	66,216 67

2<sup>o</sup> Chaque batterie montée compte en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,650 »	
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	3,800 »	
3 { 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant par batterie paire, à . . . . . fr. 2,950 » } 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants par batterie impaire . . . . . 2,500 » }	8,150 »	
<hr/>		
5 × 45 = 75	Fr.	16,580 »
<hr/>		
Fr. 16,580 × 3 = . . . . . fr.		82,900 »

3<sup>o</sup> Chaque batterie de siège compte en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . fr.	4,200 »	
1 lieutenant . . . . .	2,500 »	
1 sous-lieutenant . . . . .	2,100 »	
<hr/>		
3 × 18 = 54.	Fr.	8,800 »
<hr/>		
Fr. 8,800 × 6 = . . . . . fr.		52,800 »

Par régiment . . . . . fr. 201,916 67

Fr. 201,916 67 × 3 = . . . . . fr. 605,750 »

A déduire 1/2 % pour médicaments . . . . . 3,038 75

Total du traitement des officiers. . . . . fr. 602,721 25

4<sup>o</sup> Le petite état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 92	5 84
1 maréchal-des-logis-chef artificier . . . . .	2 41	2 41
1 trompette-major . . . . .	2 24	2 24
1 — brigadier . . . . .	1 88	1 88
1 maître-armurier . . . . .	2 20	2 20
3 — tailleur, cordonnier et sellier . . . . .	2 92	2 76
1 ouvrier sellier avec rang de soldat . . . . .	1 02	1 02
<hr/>		
10 × 3 = 30.	Fr.	18 35
<hr/>		
Fr. 18 35 × 365 . . . . . fr.		6,697 75

Fr. 602,721 25

6,697 75

5<sup>o</sup> Chaque batterie montée est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 41	2 41
8 maréchaux-des-logis . . . . .	1 99	15 92
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	1 99	1 99
6 brigadiers . . . . .	1 20	7 20
2 — artificiers . . . . .	1 02	2 04
2 trompettes . . . . .	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier . . . . .	1 02	3 06
1 maréchal-ferrant . . . . .	» 92	» 92
8 canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	» 92	7 36
22 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 81	17 82
26 conducteurs de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	» 99	25 74
<hr/>		
80 × 15 = 1,200.	Fr.	87 58

Fr. 87 58 × 365 = fr. 31,963 70 × 3 = . . . . . fr. 159,853 50

6<sup>o</sup> Chaque batterie de siège est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef . . . . .	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis . . . . .	1 58	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	1 88	1 88
6 brigadiers . . . . .	1 15	6 78
2 — artificiers . . . . .	1 02	2 04
2 trompettes . . . . .	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier . . . . .	1 02	3 06
8 canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	» 92	7 36
37 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 81	30 97
<hr/>		
66 × 18 = 1,188.	Fr.	67 69

Fr. 67 69 × 365 = fr. 24,706 85 × 6 = . . . . . fr. 148,241 10

7<sup>o</sup> Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef . . . . . fr.	2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis . . . . .	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	1 88	1 88
<hr/>		
6 × 5 = 18.	Fr.	11 60

Fr. 11 60 × 365 = . . . . . fr. 4,251 »

Solde journalière par régiment. . . . . fr. 519,006 55

Fr. 519,006 55 × 3 = . . . . . fr. 937,019 05

Total général pour les trois régiments. . . . . fr. 4,559,740 50

## L'escadron du train d'artillerie se compose de deux compagnies.

1° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> ou de 2 <sup>e</sup> classe, au traitement moyen de . . . . .	4,225 »	
3 $\left\{ \begin{array}{l} 1 \text{ lieutenant et 2 sous-lieutenants pour} \\ \text{la 1re} \text{ compagnie, à. fr. } 2,950 \text{ »} \\ 2 \text{ lieutenants et 1 sous-lieute-} \\ \text{nant pour la 2e} \text{ comp., à. } 2,500 \text{ »} \end{array} \right.$	8,175 »	
<hr/>		
4 × 2 = 8.	Fr. 12,400 »	
		Fr. 24,800 »
		A déduire 1/2 % pour médicaments. . . . . 124 »
		<hr/>
		Total du traitement des officiers . . . . . fr. 24,676 »

2° La force d'une compagnie est de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de . . . . .	2 50	2 50
8 maréchaux-des-logis . . . . .	2 07	16 56
1 maréchal-des-logis-fourrier . . . . .	2 07	2 07
6 brigadiers . . . . .	1 20	7 20
2 trompettes . . . . .	1 65	3 30
1 maréchal-ferrant ou sellier, solde moyenne de . . . . .	1 04	1 04
42 soldats . . . . .	1 90	41 58
<hr/>		
61 × 2 = 122.	Fr. 74 25	
		Fr. 27,101 25 c <sup>t</sup> × 2 = fr. 54,202 50
		<hr/>
		Total général pour l'escadron du train. fr. 78,878 50

## Compagnie de pontonniers.

## OFFICIERS.

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr. 4,200 »
1 — do 2 <sup>e</sup> — . . . . .	3,330 »
2 lieutenants à . . . . .	fr. 2,500 » 5,000 »
2 sous-lieutenants à . . . . .	2,100 » 4,200 »
<hr/>	
6	Fr. 16,730 »
	<hr/>
A déduire 1/2 % pour médicaments. . . . .	83 75
	<hr/>
	Reste. . . . . fr. 16,666 25

## TROUPE.

1 maréchal-des-logis-chef à . . . . .	fr. 2 39	2 39
1 — constructeur . . . . .	2 30	2 30
10 maréchaux-des-logis . . . . .	2 07	20 70
1 — fourrier . . . . .	2 07	2 07
10 brigadiers . . . . .	1 30	13 »
2 trompettes . . . . .	1 54	3 08
20 maîtres-ouvriers . . . . .	1 20	24 »
20 pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1 04	20 80
65 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 95	60 45
<hr/>		
130		Fr. 148 88
		<hr/>
		Fr. 148 88 c <sup>t</sup> × 368 = . . . . . fr. 54,541 20
		<hr/>
		Total général. . . . . fr. 71,007 45

## Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

OFFICIERS.	
1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr. 4,200 »
1 lieutenant . . . . .	2,500 »
2 sous-lieutenants à . . . . .	fr. 2,100 » 4,200 »
<hr/>	
4 . . . . .	Fr. 10,900 »
<hr/>	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	54 50
<hr/>	
RESTE. . . . .	fr. 10,845 50
TROUPES.	
1 maréchal-des-logis-chef. . . . .	fr. 2 72 2 72
4 maréchaux-des-logis. . . . .	2 30 9 20
1 — fourrier . . . . .	2 30 2 30
6 brigadiers . . . . .	1 23 7 38
2 trompettes. . . . .	1 56 3 12
20 canonniers-ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1 13 22 60
30 — — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 92 27 60
18 — — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	» 81 14 58
<hr/>	
82 . . . . .	Fr. 89 50
<hr/>	
Fr. 89 50 c <sup>t</sup> × 365 = . . . . .	fr. 32,667 50
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	fr. 43,513 »

## Compagnie d'ouvriers armuriers.

OFFICIERS.	
1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr. 4,200 »
1 lieutenant . . . . .	2,500 »
2 sous-lieutenants à . . . . .	fr. 2,100 » 4,200 »
<hr/>	
4 . . . . .	Fr. 10,900 »
<hr/>	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	54 50
<hr/>	
RESTE. . . . .	fr. 10,845 50
TROUPES.	
1 maréchal-des-logis-chef à . . . . .	fr. 2 20 2 20
4 maréchaux-des-logis . . . . .	1 88 7 52
1 — fourrier . . . . .	1 88 1 88
6 brigadiers . . . . .	1 15 6 78
2 trompettes . . . . .	1 56 3 12
10 canonniers de 1 <sup>re</sup> classe (élèves armuriers) . . . . .	» 92 0 20
122 canonniers de 2 <sup>e</sup> classe (ouvriers armuriers) . . . . .	» 81 08 82
24 artificiers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	» 92 22 08
24 — — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	» 81 19 44
<hr/>	
104 . . . . .	Fr. 171 04
<hr/>	
Fr. 171 04 c <sup>t</sup> × 365 = . . . . .	fr. 62,420 60
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	fr. 73,275 10

## Cadre des officiers de la compagnie sédentaire d'artificiers.

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr. 4,200 »
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5,350 »
1 lieutenant . . . . .	2,500 »
1 sous-lieutenant . . . . .	2,100 »
<hr/>	
4 . . . . .	Fr. 12,150 »
<hr/>	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	60 75
<hr/>	
RESTE. . . . .	fr. 12,089 25

**RÉCAPITULATION** de l'effectif

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	Total.
1 <sup>er</sup> régiment d'artillerie . . . . .	15	42	57
2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> régiments d'artillerie . . . . .	45	120	174
Escadron du train d'artillerie . . . . .	°	8	8
Compagnie de pontonniers . . . . .	°	6	6
— d'ouvriers d'artillerie . . . . .	°	4	4
— — armuriers . . . . .	°	4	4
— sédentaire d'artificiers . . . . .	°	4	4
TOTAUX . . . . .	60	107	257

*des troupes d'artillerie.*

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	CADRES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	de la solde ET HABILLEMENT DE LA TROUPE.	Total.
11	870	0	803	105,568 25	350,775 20	555,141 45
50	2,588	18	2,456	602,721 25	957,019 05	1,559,740 50
"	122	"	122	24,076 "	54,202 50	78,878 50
"	150	"	150	10,000 25	54,541 20	71,007 45
"	82	"	82	10,845 50	32,607 50	43,515 "
"	194	"	194	10,845 50	62,420 60	73,275 10
"	"	"	"	12,089 25	"	12,089 25
41	5,792	24	5,857	875,212 "	1,520,455 05	2,395,645 05

**GÉNIE.**

*Le régiment du génie se compose d'un état-major et de 40 compagnies.*

1° *L'état-major comprend en officiers :*

1 colonel, au traitement de . . . . . fr.	8,400	»
1 lieutenant-colonel. . . . .	6,500	»
2 majors à . . . . . fr.	5,500	» 11,000
1 capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,200	»
1 lieutenant — . . . . .	2,900	»
1 capitaine quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	5,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement . . . . .	5,500	»
1 médecin de régiment. . . . .	4,200	»
1 — de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,500	»
<b>11</b>	<b>Fr. 48,950</b>	<b>»</b>

2° *Chaque compagnie compte en officiers :*

1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . fr.	4,200	»
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	3,350	»
1 lieutenant . . . . .	2,500	»
1 sous-lieutenant . . . . .	2,100	»
<b>4 × 10 = 40.</b>	<b>Fr. 12,150</b>	<b>»</b>

Fr. 12,150 × 10 = . . . . . fr. 121,500 »

Fr. 170,450 »

A DÉDUIRE  $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . . 852 25

**TOTAL** du traitement des officiers. . . . . fr. 169,597 75

Fr. 169,597 75

3° *Le petit état-major est formé de :*

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de . . . . . fr.	2 92	5 84
1 tambour-major. . . . .	2 20	2 20
1 caporal-tambour . . . . .	1 54	1 54
1 maître armurier . . . . .	2 20	2 20
2 — tailleur et cordonnier . . . . .	1 15	2 26
<b>7</b>	<b>Fr. 13 05</b>	

Fr. 13 05 c' × 505 = . . . . . fr. 5,084 45

4° *Chaque compagnie est forte de :*

1 sergent-major . . . . . fr.	2 20	2 20
5 sergents . . . . .	1 09	9 95
1 sergent-fourrier . . . . .	1 09	1 09
6 caporaux . . . . .	1 15	6 78
2 tambours . . . . .	» 92	1 84
15 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	» 92	15 80
56 sapeurs-mineurs de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	» 81	29 16
<b>66 × 10 = 660.</b>	<b>Fr. 65 72</b>	

Fr. 65 72 c' × 505 = fr. 25,987 80 c' × 10 = fr. 259,878 »

**TOTAL** de la solde journalière. . . . . fr. 244,962 45

**TOTAL GÉNÉRAL** pour le régiment. . . . . fr. 414,560 20

**Récapitulation de l'effectif.**

Officiers . . . . .	{	État-major . . . . . 11	} 51
		Compagnies . . . . . 40	
Sous-officiers et soldat	{	Petit état-major . . . . . 7	} 667
		Compagnies . . . . . 660	

**ANNEXE.**

*ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1848 jusqu'au 18 octobre de la même année.*

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la RETRAITE.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	FONCTIONS remplies EN DERNIER LIEU.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1848. — 21 février.	Dendon, André. . . . .	Sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre.	62	27	3	18	Grand âge et infirmités.	2,400	1,090
"	Nicaise . . . . .	Secrétaire général du Ministère de la Guerre.	53	32	5	29	"	8,550	(a) 4,595
"	Beauvois . . . . .	Chef de bureau au Ministère de la Guerre.	57	37	1	25	"	3,720	(a) 2,209
"	Étiennez . . . . .	Idem. idem. . . . .	52	31	8	12	"	3,500	(a) 1,887
"	Doyen. . . . .	Portier-consigne . . . . .	73	21	8	1	"	460	(a) 175
TOTAL. . . . . fr.									10,046

a) Liquidation approximative. Un arrêté royal à intervenir réglera définitivement le chiffre de la pension.

212